Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 janvier 2017

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1162442001

Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 24 mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1166157006

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.005 Contrat de construction

CE *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1161175004

Autoriser une dépense additionnelle de 9 795,06 $ pour la construction d'un nouveau chemin d'accès au dépôt à neige Autoroute 13 dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert ltée (CE15 1837), majorant ainsi le montant de 152 162,14 $ à 161 957,20 $, taxes incluses

20.006 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1161009013

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth - Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $) - Appel d'offres public 214721 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat de services professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques* - 1160149003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 : 10 942 124,76 $, Entente 2 : 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 : 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 : 993 384,00$), pour une période de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information - Appel d'offres public 16-15486 (6 soumissionnaires) (Montant total estimé : 28 728 665,28 $, taxes incluses) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.008 Contrat de services professionnels

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1165897007

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) - Appel d'offres public 16-15478 - (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 1 659 412,33 $, taxes incluses) - Approuver le projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de services professionnels

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1160660010

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 Contrat de services professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1160298004

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301- Somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Entente

CE *Service de l'approvisionnement* - 1161694001

Approuver un projet d'entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée, pour une période de 7 ans avec une possibilité de prolongation pour une période de 24 mois

20.013 Obligations contractuelles

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1153496006

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365

20.014 Autres affaires contractuelles

CG *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1166618001

Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle-boulevard Cavendish (Cavendish/ Cavendish/Royalmount)

20.015 Immeuble - Location

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1165372002

(AJOUT) Autoriser l'occupation du domaine public par "Montréal en Histoires" pour l'installation, l'opération et l'entretien de matériel servant à la projection numérique « Cité Mémoire » sur le toit de l'édifice portant le numéro 155, Notre-Dame Est, à Montréal, ainsi que le droit d'utiliser la salle mécanique située au 4e étage du même édifice, à titre gratuit, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, pour une durée débutant à la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel et se terminant en date du 1er janvier 2020 - Approuver la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel qui prévoit les termes et conditions de l'occupation du domaine public

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement* - 1167360003

(AJOUT) Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15253 (1 soumissionnaire) - (Montant total estimé de l'entente: 292 400,16 $)

20.017 Entente

CG *Service du développement économique* - 1170191001

(AJOUT) Accorder une avance de fonds de 700 000 $, sur une contribution prévue de 6,3 millions $, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG *Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration* - 1167215001

Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)»

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.004 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG *Service de l'environnement* - 1166717002

Adopter le projet de Règlement intitulé : Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.005 Règlement - Emprunt

CM *Service de la concertation des arrondissements* - 1161175003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal

40.006 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

40.007 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929006

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

40.008 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929011

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

40.009 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929012

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

40.010 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929013

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

40.011 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929008

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

40.012 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929007

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

40.013 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929009

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

40.014 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929010

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

40.015 Règlement - Emprunt

CM *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929014

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

40.016 Règlement - Autre sujet

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification* - 1162725002

Abroger le règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG15-018)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1164396020

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 14

CE : 10.002

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1162442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no. 1 : Remorquage Burstall Conrad inc., pour le contrat no. 2 : Remorquage Météor inc., pour le contrat no. 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres public 15-14809 - Sept soumissionnaires.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-20 10:55

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1162442001**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Division du soutien aux opérations et des patrouilles spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été désigné pour élaborer, en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville, un contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, en raison du transfert de la gouvernance des activités de remorquage au SPVM. Le dossier décisionnel 1162748003 est actuellement en processus d'approbation par les instances municipales.
L'appel d'offres public 15-14089 a été publié sur Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse et s'est tenu du 2 novembre au 18 novembre 2015 pour le service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit, un délai 15 de jours a été accordé aux soumissionnaires. La durée initiale de la validité des soumissions était de 210 jours, soit jusqu'au 15 juin 2016, cependant une prolongation de 245 jours fut demandée jusqu'au 15 février 2017. Deux addendas furent émis pour des renseignements complémentaires.

Les contrats précédents étant expirés depuis le 25 novembre 2015, les adjudicataires de ces contrats ont continué d'assurer le service jusqu'à maintenant. On attribue le délai dans la préparation du présent dossier aux nombreuses enquêtes de sécurité, et ce, en raison de la nature des services prévus à l'appel d'offres.

La Ville accorde à chacun des adjudicataires le droit exclusif d'exercer des activités de remorquage et d'entreposage sur un des territoires déterminés dans le contrat. Ce droit

d’exclusivité signifie que seul l’adjudicataire détenant le contrat ou son sous-traitant attitré au remorquage lourd, peut remorquer un véhicule visé par le contrat, et ce, pour le territoire désigné, sous réserve des exceptions prévues au contrat.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l’adjudicataire ou à l’endroit déterminé par l’officier responsable, ainsi qu’à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L’adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire.

Les services de fourrière consistent à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

L'appel d'offres divise le territoire de l'agglomération en quatre secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest. Une seule soumission, par ailleurs conforme, a été reçue pour les secteurs Nord et Ouest.

Les expressions «véhicules de délit» et «Service de la sécurité publique», utilisées dans le contrat, y sont ainsi définies:

Véhicule de délit : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d’un délit ou d’une arrestation pour facultés affaiblies (ivressomètre) ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l’assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

Service de la sécurité publique : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0407 - 25 novembre 2010 : Octroi du contrat d'exclusivité de remorquage, pour une durée de cinq ans, à Remorquage Burstall Conrad inc. et Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres 09-11002.

DESCRIPTION

Les contrats d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit sont d'une durée de 2 ans. L'appel d'offres prévoit que le territoire de l'agglomération est divisé en quatre secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM. Le nombre de firmes aptes à fournir ce service pour chacun des secteurs est toutefois limité. Les exigences du contrat, tant en regard du nombre exigé de dépanneuses que de l'obligation de fournir une fourrière, ainsi que les enquêtes de sécurité auxquelles le personnel et les dirigeants doivent satisfaire, explique les offres uniques reçues pour deux des quatre secteurs (Nord et Ouest).
La répartition des contrats par centre opérationnel du SPVM est la suivante :

Le contrat 1 - secteur Est : couvre le territoire des PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48, 49. ***(voir note)*** ;
Le contrat 2 - secteur Ouest : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 26 (Remorquage Burstall Conrad Inc.) ;
Le contrat 3 - secteur Sud : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21, 22 (Service de remorquage Longueuil Inc.) ;
Le contrat 4 - secteur Nord : couvre le territoire des PDQ 10, 24, 27, 30, 31, 33, 35, 37, 38, 44 (Remorquage Météor Inc.).

NOTE : Puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, le secteur Est sera subdivisé temporairement entre le secteur Nord et le secteur Sud. La Direction de l'approvisionnement de la Ville poursuivra le processus d'appel d'offres pour le secteur Est, jusqu'à son attribution.

Les territoires des PDQ suivants seront ajoutés pour une durée indéterminée aux secteurs Nord et Sud.

Secteur Nord : territoire des PDQ 39, 45, 46 et 49.
Secteur Sud : territoire des PDQ 23, 42 et 48.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission de 2500 $ par secteur a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution de 10 000 $ par secteur.

JUSTIFICATION

À l'analyse des soumissions suite à l'appel d'offres public 15-14809, on comptait 9 preneurs de cahier de charges et 7 soumissionnaires. Une seule soumission fut rejetée, car non conforme aux critères de l'appel de l'offres.
Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, des vérifications d'usage ont été effectuées, celles-ci sont liées à a une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaire sur l'une des listes qui obligerait la Ville à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle incluse à l'appel d'offres 15-14809 et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des remorquages sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). Cette tarification est majorée de 20,00 $ afin de défrayer

les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 115 000$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du Bureau du taxi de Montréal.
Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le Bureau de taxi de Montréal assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public, et ce, jusqu'au transfert de la gouvernance des activités de remorquage au niveau du SPVM.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ce changement réglementaire ne devrait entraîner aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats permettent que les entreprises et leurs employés soient enquêtés et établissent une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit; de plus, les citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli ont dorénavant un guichet unique à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats dès l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Certification de fonds :
Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration (Philippe EMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghislain OUIMET, Service des affaires juridiques
Chelene COULANGES, Bureau du taxi de Montréal

Lecture :

Ghislain OUIMET, 26 octobre 2016
Chelene COULANGES, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LALONDE
Inspecteur-chef
Division du soutien aux opérations et patrouilles spécialisées

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-26

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur
Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1166157006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et **La Presse**, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-09 13:32

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166157006**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de deux millions de visiteurs dans ses institutions. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en oeuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.
La Presse, La Presse+, La Presse mobile et Lapresse.ca sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de lecteurs et d'internautes. La publicité dans ces médias a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan et pour atteindre les objectifs de fréquentation d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1486 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, avec La Presse pour l'achat d'espace publicitaire pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 $, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie

DESCRIPTION

La convention de partenariat de 367 920 $, taxes incluses, permettra à Espace pour la vie de bénéficier, pour l'ensemble de ses événements de 2017, de l'équivalent d'un rabais de 50% sur l'ensemble de ses placements publicitaires sur toutes les plates-formes de La Presse, soit: le journal imprimé, le site web, l'application mobile et l'application pour tablettes (La Presse+).
Le montant de 367 920 $ se décompose comme suit:

- un investissement financier de 183 960 $, taxes incluses

- un échange de visibilité d'une valeur de 179 235 $ taxes incluses (calculé selon des barèmes établis par l'industrie de la commandite) incluant notamment le logo sur les publicités dans la Presse et sur les affiches de deux événements d'Espace pour la vie, de la visibilité sur les écrans de programmation dans chaque institution pour la durée du contrat
- 300 billets de faveur pour les institutions pour une valeur de 4725 $, taxes incluses (La Presse redistribue ces billets à ses annonceurs).

Ce placement média représente un coût net par visiteur de 0,11 $.

Les formats, dates et contenus des publicités sont précisés par le service de l'Espace pour la vie au moment des campagnes et répondent à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

Le service des Communications de la Ville de Montréal est en accord avec cet octroi de contrat.

JUSTIFICATION

La fourniture d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue par la Loi sur les Cités et Villes.
L'ensemble des plates-formes de La Presse permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes.

La Presse papier	110 000 copies / jour (le samedi seulement)
La Presse +	248 000 lecteurs-tablettes uniques / jour (256 000 samedi)
Lapresse.ca	2,2 millions visiteurs uniques / mois
La Presse mobile	450 000 utilisateurs uniques / mois

Cette grande portée permet d'acquérir de la notoriété et de promouvoir de façon performante les activités d'Espace pour la vie auprès de sa clientèle. En plus de correspondre au profil socio-démographique de ses visiteurs, les lecteurs de La Presse font en moyenne 17% plus de sorties culturelles que la population générale.

	Population générale	**Lecteurs La Presse**
Théâtre	21%	34%
Musées	26%	47%
Cinéma	30%	46%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 183 920 $, taxes incluses, est prévu au service de l'Espace pour la vie.
Aussi, un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec La Presse, soit une somme de 183 920 $, taxes incluses, est requis.

Cette dépense additionnelle, provenant d'un échange de services avec La Presse, sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de La Presse.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires: du 1 janvier au 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-13

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-08

CE : 20.003

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.004

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1161175004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Majorer le contrat ST-15-19 octroyé à L.A. Hébert Ltée pour un montant total de 9 795,06 $ taxes incluses, portant ainsi le montant du contrat de 152 162,14 $ à 161 957,20 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
De majorer le contrat ST-15-19 octroyé à L.A. Hébert Ltée pour un montant total de 9 795,06 $ taxes incluses, portant ainsi le montant du contrat de 152 162,14 $ à 161 957,20 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-21 16:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1161175004**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Majorer le contrat ST-15-19 octroyé à L.A. Hébert Ltée pour un montant total de 9 795,06 $ taxes incluses, portant ainsi le montant du contrat de 152 162,14 $ à 161 957,20 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat ST-15-19 a été octroyé à L.A. Hébert Ltée le 14 octobre 2015 pour la construction d'un nouveau chemin d'accès au dépôt à neige Autoroute 13, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Le nouveau chemin prévu devait passer sous deux lignes de haute tension appartenant à Hydro-Québec, soient des lignes de 315 KV et de 120 KV. Avant de débuter les travaux, l'entrepreneur a soumis à Hydro-Québec une demande de permission de construire le chemin sous les lignes de haute tension.
En décembre 2015, suite à l'analyse du dossier, Hydro-Québec a refusé d'accorder la permission de construire le chemin tel que proposé, et ce, en raison du dégagement insuffisant entre les pylônes 61 et 61A de la ligne de 315 KV. Un nouveau tracé du chemin sous la ligne de 120 KV a donc été proposé à Hydro-Québec, là où le dégagement vertical respecte les normes.

Pour réaliser le nouveau chemin selon le nouveau tracé, il a fallu procéder à l'expropriation d'une partie du terrain voisin sous la ligne de 120 KV et modifier les plans et devis du projet. La construction du chemin a donc été reportée à l'automne 2016 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1837 (11511750020) - Accorder un contrat à L.A. Hébert ltée pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 163 162,14 $, taxes incluses (contrat 152 162,14 $ + incidences 11 000 $) - Appel d'offres public ST-15-19 (12 soumissionnaires).

CM16 0944 (1164435009) - De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude de passage sur une partie d'un terrain, situé au nord de l'intersection de la rue Thimens et du boulevard Pitfield, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. N/Réf. : 31H12-005-0239-01

DESCRIPTION

Les coûts supplémentaires sont principalement dû aux frais associés au report du projet et à la modification du tracé; comprenant entre autres la stabilisation des talus, la modification des pentes ainsi que l'arpentage de la nouvelle emprise. Pour ces raisons, le coût total des travaux réalisés qui est de 161 957,20 $ taxes incluses, dépasse de 9 795,06 $ le coût initial du contrat avec contingences de 152 162,14 $ taxes incluses. Le détail des coûts du projet se trouve dans pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le report des travaux dû à la modification du tracé a été rendu nécessaire pour réaliser la construction d'un ouvrage qui se doit de respecter les normes d'Hydro-Québec, de drainage des terrains, de stabilisation des pentes et de dégagement des accès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration du contrat de l'entrepreneur de 9 795,06 $ taxes incluses permettra de couvrir les dépenses supplémentaires associées au report des travaux et à la modification du tracé.
La dépense sera assumée par la Ville centre. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de ce nouveau chemin permet maintenant à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et à l'AMT l'accès au dépôt à neige A-13 sans avoir à emprunter le chemin existant, qui n'appartient plus à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-20

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2016-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2016-12-21

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Excavation Loiselle Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 734 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214721;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 12:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1161009013**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet
La Ville de Montréal était propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La première étape ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, les travaux de la deuxième étape sont présentement en cours de finalisation. Le présent dossier représente une part importante de la troisième étape et constitue un des derniers dossiers en lien avec le Projet Bonaventure.

Les travaux qui sont prévus pour l'année 2017 se subdivisent essentiellement en quatre contrats distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);

- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le présent dossier (voir plan de localisation en pièce jointe);

- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016.

- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet. Ces travaux feront l'objet d'un dossier distinct dans les prochains mois.

Enfin, soulignons qu'il est prévu que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

	Montant prévu au dossier décisionnel	**Date de début**	**Date de fin**
Lot 33A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth. Lot 33B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth. Lot 33C - Îlot central (de Ottawa à William) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.	15 078 846,35 $ taxes incluses	mars 2017	août 2017

Lot 33D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth. Lot 33E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.			

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés, en cours et à venir est fournie en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction de la DI du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214721) s'est déroulé du 7 au 23 novembre 2016. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 mars 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui respecte le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	11 novembre 2016	Clarifications quant aux plans d'architecture du paysage et de génie civil. Clarifications quant au devis en électricité. Clarifications quant à divers éléments de mobilier à fournir. Mise à jour des documents administratifs de l'AOP. Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels.
2	15 novembre 2016	Clarifications d'une quantité ainsi que d'unités de mesure d'éléments inscrits au bordereau.
3	21 novembre 2016	Clarifications quant aux dalles de finition et des points concernés au devis de génie civil. Mise à jour du bordereau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Projet Bonaventure - Dépense totale de 6 674 854,41$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 $, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 $, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 $, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 $, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 $, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 $ à 4 445 101,29 $, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 $, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 $, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 $, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l’aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d’aménagement élaboré pour l’ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 – 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation

du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débuteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débuteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 $, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 $ + incidences : 1 497 641,57 $).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 $, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent aux lots suivants:

- Lot 33A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;

- Lot 33B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;

- Lot 33C - Îlot central (de Ottawa à William) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;

- Lot 33D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;

- Lot 33E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.

Ces travaux permettront notamment l'atteinte d'un des principaux objectifs d'aménagement du projet, à savoir la réalisation des aménagements de surface des lieux publics centraux du Projet Bonaventure sur les sites dégagés par la démolition de l'autoroute. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- l'aménagement de trottoirs et d'un large passage central dédié aux piétons;

- l'ajout de mobilier urbain et d'équipements divers tel que des aires de repos, des aires de jeux pour enfants et des équipements d'exercice;

- la plantation de végétaux et de plus de 200 arbres;

- l'aménagement de lieux destinés à recevoir l'installation d'oeuvres d'art public monumentales aux seuils sud et nord du site.

Notons que la sélection des essences d'arbres et des plantations arbustives a fait l'objet d'une attention particulière en visant notamment à maximiser la biodiversité dans le secteur.

Le concept d'aménagement des lieux publics du projet Bonaventure a également fait l'objet d'une opération de concertation auprès des riverains et des représentants des arrondissement de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Celle-ci s'est terminée par la tenue d'une assemblée publique d'information en mai 2015, laquelle à mené à des ajouts et des modifications au concept d'aménagement.

En raison de l'importance de ce projet de legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, des dispositions particulières ont été incluses aux documents d'appel d'offres afin d'assurer le respect de l'échéancier du projet. Des dates butoirs ont été définies pour chacun des six îlots visés par le présent dossier. Celles-ci visent les travaux de bétonnage ainsi que la livraison complète des travaux. La Ville pourra imposer au contractant des pénalités équivalentes à 0,1 % de la valeur du contrat, soit d'un montant de 13 734 $, par jour en cas de retard des travaux suite aux dates butoirs.

Contingences et incidences

Afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir lors de la réalisation des travaux, une provision de 15% des coûts de travaux pour dépenses contingentes a été incluse au bordereau de soumission.

La somme totale prévue pour les dépenses incidentes est de 1 344 846,35 $. Le tableau des incidences est fourni en pièce jointe.

Celles-ci couvrent les services professionnels qui sont notamment en lien avec le contrôle qualitatif du Laboratoire de la Ville, la signalisation et le marquage, la gestion des impacts sur la circulation véhiculaire et les communications.

Les dépenses incidentes pour les services techniques en lien avec les utilités publiques, le mobilier urbain et la chloration sont également incluses.

JUSTIFICATION

Justification des travaux
Le secteur d'intervention du Projet Bonaventure ainsi que ses environs se caractérisent présentement par une faible offre en lieux publics. L'aménagement des lieux publics centraux du Projet Bonaventure viendra bonifier celle-ci d'une superficie de plus de 25 000 m^2. De surcroît, les aménagements et les équipements qui y sont prévus permettront de répondre aux besoins d'une grande diversité d'usagers, notamment ceux des résidents, des travailleurs ainsi que des enfants qui fréquentent les garderies du secteur.

Analyse des soumissions

Sur 22 preneurs du cahier des charges, 4 firmes ont déposé une soumission alors que 18 n'en ont pas déposé, soit respectivement 18,2 % et 81,8 %.

Parmi les 18 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 5 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une était en fait le consultant embauché par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 12 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences de 15 % (taxes incluses)	Total avec taxes
1. Excavation Loiselle Inc. (licence RBQ # 1211-9046-37; attestation de Revenu Québec valide du 2 novembre 2107 au 28 février 2017)	11 942 608,68 $	1 791 391,32 $	13 734 000,00 $
2. Construction Bau-Val Inc. (licence RBQ # 1134-9958-52)	12 336 675,80 $	1 850 501,37 $	14 187 177,17 $
3. Les Terrassements Multi-Paysages Inc. (licence RBQ # 8280 -7454-16)	13 196 258,50 $	1 979 438,77 $	15 175 697,27 $
4. Les entreprises Ventec Inc. (licence RBQ # 8210-9299-08)	13 508 093,75 $	2 026 214,06 $	15 534 307,81 $
Estimation de soumission préparée par Macogep inc.	10 659 457,68 $	1 598 918,65 $	12 258 376,33 $

Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	14 657 795,56 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	6,7 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission ($) (la plus basse conforme - estimation)	1 475 623,67 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	12,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	453 177,17 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	3,3 %

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les 4 soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep inc. pendant l'appel d'offres s'élève à 12 258 376,33 $, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Excavation Loiselle Inc. et l'estimation de soumission est donc de 1 475 623,67 $, soit 12,0 %.

De manière générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants et à la complexité des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc., est le suivant : 1211-9046-37. Une attestation valide délivrée le 2 novembre 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Notons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats (CPEC), car il s'agit d'un contrat de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 15 078 846,35 $ (taxes incluses), incluant un montant de 11 942 608,68 $ pour les travaux, un montant de 1 791 391,32 $ pour les contingences et un montant de 1 344 846,35 $ pour les incidences.
La répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

La dépense totale sera assumée à 93,2 % par le budget d'immobilisations du SIVT pour un montant de 14 048 744,54 $, taxes incluses.

Celle-ci représente un montant net à la charge des contribuables montréalais de 12 830 837,18 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du SIVT au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via deux règlements d'emprunt, lesquels portent les numéros RCG 14 041 et RCG 08-026.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses assumées par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

La dépense totale sera assumée à 6,8 % par la CSEM pour un montant de 1 030 101,81 $, taxes incluses, et représente un montant net de 923 283,89 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m^2 de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.
Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés en août 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Mandat du Comité exécutif pour l'examen du dossier par la CPEC : séance du 21 décembre 2016
- Examen du dossier par la CPEC : séance du 11 janvier 2017
- Recommandation d'octroi par le Comité exécutif : séance du 18 janvier 2017
- Octroi du contrat par le Conseil municipal : séance du 23 janvier 2017
- Début des travaux de réhabilitation des sols (Dossier 1161009014 - CG16 0610) : janvier 2017
- Fin des travaux de réhabilitation des sols (Dossier 1161009014 - CG16 0610) : mai 2017
- Début des travaux en lien avec le présent dossier : mars 2017
- Fin des travaux en lien avec le présent dossier : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis ASHBY, Le Sud-Ouest
Vincent LEMAY, Ville-Marie
Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Vincent LEMAY, 7 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-07

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-12-12

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 janvier 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE161009013

Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009013

Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire du présent contrat a probablement pu proposer un prix plus bas que ses concurrents en raison du fait qu'il était déjà présent sur le chantier avec un autre contrat, ce qui lui a permis de rationaliser certaines dépenses.

Les membres ont aussi échangé avec le Service sur les diverses mesures de sécurité prévues aux intersections pour les usagers éventuels des nouveaux espaces verts ainsi que sur la diversité des arbres et des végétaux prévus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1160149003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 $, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°16-15486 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
COFOMO Inc.	Lot 1 - Ressources générales en TI	10 942 124,76 $
COFOMO Inc.	Lot 2- Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 $
DIGITAL STATE solutions inc.	Lot 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA	993 384,00 $
SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc.	Lot 6 - Ressources spécialisées en contenus Web	6 447 062,16 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-09 12:20

Signataire : Alain DG MARCOUX

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1160149003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 $, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois (3) volets:

- Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
- Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
- Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et stimuler la démocratie participative.

Sous la gouverne du Service des communications, la Ville a entrepris de revoir l'ensemble de sa stratégie de présence numérique pour les sites Web, les services numériques, le dossier citoyen intégré, les applications mobiles et les médias sociaux. Cette approche concertée a été réalisée avec la participation du Service des TI, du Bureau de l'expérience client (BXC), du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) et du Service de la concertation des arrondissements (SCA).

À cet effet, une feuille de route a été établie en 2016 pour réaliser la stratégie de présence en ligne qui se décline en trois (3) volets:

1. L'approvisionnement TI en service professionnels, la stratégie et la gouvernance numérique pour obtenir les ressources nécessaires afin de réaliser la stratégie de présence numérique;
2. La mise en place des plateformes numériques dont notamment le site d'implication et de la consultation citoyenne, et les autres sites ou applications mobiles;
3. Le déploiement des services numériques incluant entre autres, la refonte du 311, le paiement en ligne, la démocratie participative et les services intégrés.

Les ententes-cadres qui s'intègrent dans le 1er volet visent à répondre à plusieurs projets de la présence numérique dont notamment:

1. Le site d'implication et consultation citoyenne;
2. Le développement des plateformes pour les volets promotionnels, services et mobiles;
3. Le déploiement des services numériques;
4. L'utilisation de la cour municipale numérique.

Ces ententes seront aussi utilisées pour d'autres projets prévus au PTI 2016-2018 incluant entre autres:

1. La gestion électronique des documents;
2. La modernisation des projets TI du Service de la concertation des arrondissements;
3. La réforme des services d'accueil d'Espace pour la vie;
4. La gestion de loisirs municipaux.

Plusieurs autres projets inscrits au PTI pourront aussi en bénéficier.

Toutes les ressources externes en mandat au sein du Service des TI seront sous la maîtrise d'oeuvre du Service.

Cet appel d'offres, publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a débuté le 3 août 2016 pour se terminer le 7 septembre 2016. La durée de la publication a été de 34 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addendas ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	19 août 2016	Devis / Report de date
2	31 août 2016	Devis / Questions / Réponses
3	31 août 2016	Devis / Amendement

Le présent dossier vise donc à conclure quatre (4) ententes-cadres distinctes, avec la firme COFOMO Inc., la firme SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. et la firme DIGITAL STATE Solutions Inc., pour la fourniture de services professionnels en informatique, pour une durée de 30 mois, dans le but de réaliser différentes activités de projets ponctuelles d'une durée définie dans le temps, sous la gouverne du Service de TI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA160149001 - 14 juillet 2016 -Approuver la grille d'évaluation des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres en 6 lots pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques de la Direction des solutions numériques, services aux citoyens et aux entreprises du Services des technologies de l'information
CG16 0325 - 20 mai 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 $, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 $, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 $, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 $, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 $, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 $, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 $ et Entente no. 11 au montant de
1 018 423,70 $) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 $, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 $), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soumissionnaires) / Approuver cinq projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Ces ententes-cadres correspondent à quatre (4) lots représentant des domaines d'expertises spécifiques. Ci-dessous, la description des lots qui font l'objet du présent dossier :

Adjudicataires recommandés	Lots	Domaine
COFOMO Inc.	1	Ressources générales en TI
COFOMO Inc.	2	Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets
DIGITAL STATE Solutions Inc.	4	Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA
Systematix Technologies de l'information inc	6	Ressources spécialisées en contenus Web

Les lots suivants ne feront pas l'objet d'une demande d'autorisation de conclure des ententes-cadres.

Adjudicataires recommandés	Lots	Domaine
Ne s'applique pas	3	Ressources spécialisées Drupal
Ne s'applique pas	5	Ressources spécialisées en gestion d'identité

JUSTIFICATION

L'octroi de ces quatre (4) ententes assurera au Service des TI la disponibilité de ressources spécialisées de pointe dans le domaine des services numériques, qui permettront d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques pour le bénéfice des différentes unités d'affaires de la Ville.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 26 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) firmes ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement, soit 12% des preneurs. Des vingt-trois (23) soumissionnaires potentiels restants, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 24 %. Il faut noter qu'un des preneurs est un Service de la Ville de Montréal.

Les raisons de désistement invoquées :

- Une firme dit ne pas avoir l'expertise dans des mandats similaires;
- Une firme dit que les lots sont trop diversifiés;
- Une firme dit que son carnet de commande est complet.

Tableau de variation des propositions:

Lot no.	Nb. de soum. conformes	Estimation Service des TI	Prix de l'adjudicataire recommandé	Écart adj. recom. vs estimation	2e plus bas soum.	Écart adj. recom. vs 2e plus bas
1	3	9 261 319,03 $	10 942 124,76 $	18,15 %	11 136 727,70 $	1,78%
2	4	10 298 858,95 $	10 346 094,36 $	0,46%	9 987 840,00 $	(3,46 %)
3	1	627 222,66 $	1 142 391,60 $	82,13%	N/A	N/A
4	1	745 038,00 $	993 384,00 $	33,33%	N/A	N/A
5	2	905 270,84 $	1 390 737,60 $	53,63%	N/A	N/A
6	1	6 725 607,03 $	6 447 062,16 $	(4,14%)	N/A	N/A
Total	12	28 563 316,51 $	31 261 792,00 $	9.4%		
Moy. pondérée	2			9.4%		

Suite à l'analyse des soumissions, les éléments suivants peuvent être constatés:

- Le nombre total de soumissions conformes reçues est douze (12), ce qui représente en moyenne 2 soumissions par lot;
- L'écart moyen entre le prix de l'adjudicataire recommandé et l'estimation du Service des TI est de 9.4%. Plus spécifiquement:
    1. COFOMO inc. : 2 lots recommandés dont l'écart moyen entre le prix total de ses propositions et l'estimation du Service des TI est de 8%;
    2. SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc : 1 lot recommandé dont l'écart entre le prix total de sa proposition et l'estimation du Service des TI est de 4.14%;
    3. DIGITAL STATE Solutions Inc. : 1 lot recommandé dont l'écart entre le prix total de sa proposition et l'estimation du Service des TI est de 33.3%;

L'écart est, en moyenne de 9.4%, entre le plus bas soumissionnaire et les estimés.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif . L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvées par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 14 juillet 2016 (DA160149001). Deux soumissions ont été

rejetées suite à l'évaluation pour cause de pointage intérimaire sous la barre des 70%, soit une soumission pour le lot 1 et une autre pour le lot 5. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot no 1 - Ressources générales en TI

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Cofomo.	78,50	0,12	10 942 124,76 $		10 942 124,76 $
R3D Conseil	75,13	0,11	11 136 727,70 $		11 136 727,70 $
Dernière estimation réalisée					9 261 319,03 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					1 680 805,73 $ 18,14 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					194 602,94 $ 1,78%

L'écart s'explique par une grande demande sur le marché pour les profils requis par la Ville qui fait appel à une nouvelle technologie. À titre d'exemple, un recensement récent a permis d'identifier une vingtaine d'offres d'emploi par une même entreprise, pour ces types de profils.

Selon le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 1 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M$.

Lot no 2 - Ressources en architecture, sécurité et gestion de projet

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Cofomo	82,25	0,13	10 346 094,36 $		10 346 094,36 $
Landry Stratégies	73,38	0,12	9 987 840,00 $		9 987 840,00 $
Systematix	74,38	0,12	10 758 348,72 $		10 758 348,72 $
R3D Conseil	74,25	0,09	14 018 859,35 $		14 018 859,35 $
Dernière estimation réalisée					10 298 858,95 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					47 235,41 $ 0,45 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					(358 254,36 $) (3,46 %)

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen

des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 2 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M$.

Lot no 3 - Ressources spécialisées Drupal

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	76,88		1 142 391,60 $	1,11	1 142 391,60 $
Dernière estimation réalisée					627 222,66 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					515 168,94 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					82,13 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)					S/O
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Suite à l'évaluation du lot en fonction des normes et critères établis pour le devis, la Ville ne donnera pas suite au processus d'attribution du contrat lié à ce lot.

Lot no 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et Camunda

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Digital State	72,63	1,23	993 384,00 $		993 384,00 $
Dernière estimation réalisée					745 038,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					248 346,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					33,33%

Ce lot a été sous-estimé, dû à une rareté de ces profils sur le marché.

Lot no 5 - Ressources spécialisées en gestion de l'identité

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	72,88	0,88	1 390 737,60 $		1 390 737,60 $
Dernière estimation réalisée					905 270,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					485 466,76 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					53,63 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)					S/O
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Suite à l'évaluation du lot en fonction des normes et critères établis pour le devis, la Ville ne donnera pas suite au processus d'attribution du contrat lié à ce lot.

Lot no 6 - Ressources spécialisées en contenus web

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	74,00	0,19	6 447 062,67 $		6 447 062,16 $
Dernière estimation réalisée					6 725 607,03 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(278 544,87 $) (4,14%)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					S/O

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 6 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M $ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme COFOMO inc. a obtenu son accréditation le 27 juin 2014 (voir pièce jointe);
- La firme SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc a obtenu son accréditation le 25 septembre 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au niveau du PTI 2016-2018, la mise en place de ces ententes permettra :

- D'avancer le chantier de la Ville intelligente et numérique qui offrira aux citoyens des services numériques, des outils et des applications numériques en lien avec la refonte de la présence numérique de la Ville. Cela facilitera l'offre de services numériques de la ville, permettra d'optimiser les communications avec les différents publics et permettra la mise en place du dossier citoyen intégré;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficients.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : 21 décembre 2016;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Comité exécutif : 18 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 23 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 26 janvier 2017;
- Rencontre de départ des ententes avec les fournisseurs : février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-25

Sylvain S HÉBERT
Conseiller en systèmes de gestion

Martin LEFEBVRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur

Approuvé le : 2016-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2016-12-09

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 janvier 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE160149003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 $, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160149003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 $, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$ (lots 1 et 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

Le 11 janvier 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes. Ils ont bien compris que les services professionnels fournis par les adjudicataires venaient épauler le travail du personnel du Service dans le développement de solutions numériques.

Par ailleurs, les membres ont invité le Service de l'approvisionnement à revoir à l'avenir certains éléments du tableau constituant son intervention dans le dossier pour s'assurer de bien identifier les cas où le Service des technologies de l'information a choisi de ne pas octroyer certains lots en raison, notamment, de prix soumis trop élevés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$ (lots 1 et 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160149003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165897007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation);
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par laquelle la firme Les Consultants S.M. Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15478 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3. d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 13:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1165897007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville
En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections avec feux de circulation les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs de l'Administration:

Volet transport en commun : implanter 375 km de mesures prioritaires aux autobus en 2017;
Volet sécurité routière : réduire le nombre d'accidents potentiels avec blessés graves (Vision zéro);
Volet réseau cyclable : ajouter 50 km de voies cyclables par année;
Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation (Vision zéro).

Projets de mise aux normes des feux de circulation (MAN)

Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelques 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 et le poursuit depuis ce temps afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé avec le Ministère des Transports du Québec. Le fait de ne pas respecter cet échéancier positionnerait la Ville en situation d'illégalité.

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminé en 2010. Au total, le réseau artériel (avant sa révision en 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017 selon les directives et standards émis par le Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les travaux liés à la mise aux normes des feux de circulation se déclinent en 4 étapes.

Plans et devis

Cette étape consiste à réaliser les plans et devis de feux de circulation d'après les normes de signalisation routière du Québec (TOME V) et des standards de la Ville de Montréal. Il peut s'agir de plan d'installation de mobiliers, de plans électriques, de plan de construction de bases et conduits ou de tirage de câbles par exemple.

Coordination de travaux

Cette étape consiste à s'assurer que tous les intervenants sont informés des travaux à venir et du rôle qu'ils auront lors de la réalisation des travaux. Lors de la mise aux normes des feux de circulation, le service de police est mandaté afin d'assurer la circulation à l'intersection visée par les travaux. La Commission des Services Électriques de Montréal doit aussi être impliquée puisque les travaux nécessitent des interventions sur du matériel relié au réseau électrique sous sa juridiction. Ce ne sont que des exemples, mais l'intervention de plusieurs intervenants est essentielle à la réussite d'un projet. L'importance de la coordination est primordiale à l'exécution des travaux pour en respecter le budget et les échéances.

Surveillance des travaux

Cette étape consiste en la surveillance de l'exécutant qui réalise les travaux, afin que ceux-ci soient exécutés selon les documents contractuels tels que les plans et devis. La surveillance s'effectue, sans s'y limiter, autant sur l'installation des équipements de feux de circulation, le tirage de câbles ou la construction d'infrastructure tels que les massifs et les bases. Une surveillance des différentes étapes de réalisation permet d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis prévus au contrat.

Réalisation des travaux

Cette étape consiste à effectuer les travaux évoqués dans les plans et devis. une licence d'entrepreneur général ou électrique est requise pour cette étape.

L'appel d'offres visant la conclusion d'une nouvelle entente-cadre a été publié le 15 août 2016 sur le site internet SEAO et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 7 septembre 2016, pour une période totale de soumission de 23 jours calendrier.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 6 mars 2017.

Il est à noter que quatre (4) addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points :

Addenda 1 (25 août 2016) : Réponses aux questions
Addenda 2 (31 août 2016) : Modifications au devis
Addenda 3 (1er septembre 2016) : Modifications au devis
Addenda 4 (6 septembre 2016) : Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0547 - 24 septembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée, d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 921 237,19 $ et 477 850,77 $ (Appel d'offres public No 15-14460 - 5 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.
CG15 0030 - 29 janvier 2015 (1146848001) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 $, 683 267,68 $ et 470 537,92 $ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0295 - 29 mai 2014 (1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1 mai 2014 - (1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG13 0127 - 25 avril 2013 (1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 $, 750 000 $ et 500 000 $ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

CG10-0291 – 27 juillet 2010 – (1104021002) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecsult Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000$, 1 300 000$, 1 000 000$, 700 000$ et 400 000$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08-0420 – 28 août 2008 – (1080037002) Approuver les conventions et retenir les services professionnels de Tecsult, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que la réalisation des nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports pour une période de 2 ans. Les mandats spécifiques qui découleront des ententes-cadres seront rémunérés selon les termes du devis.
Le présent appel d'offres vise le support technique et la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation de la mise aux normes des feux de circulation. La DERA désire augmenter sa capacité de réalisation en annexant, à ses deux équipes en prestation de services internes, une troisième équipe pour exécuter des tâches sur demandes de la Ville de Montréal.

Pour une intersection, les activités du mandat ont été regroupées selon les diverses étapes du processus de réalisation des projets de feux de circulation Ainsi, la réalisation de ce mandat se fera par intersection et par étape selon un prix forfaitaire.

Considérant que plusieurs intersections visées dans la prochaine année sont situées dans des secteurs non-desservis par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), la division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) doit également prendre en charge la réalisation des travaux sous-terrain. Ainsi,le mandat inclut aussi cette activité.

Le mandat est divisé en 2 étapes :

1. Mise en place de la méthode de travail pour la surveillance des projets de mise aux normes électriques et des constructions des bases et conduits;
2. Services professionnels:

- La conception des plans de bases et conduits ainsi que les plans de signalisation lumineuse;
- La surveillance des chantiers à toutes les étapes de réalisation;
    - Réalisation des travaux des bases et conduits;
    - Tirage de câbles;
    - Réalisation des travaux de la mise aux normes des équipements;
- La gestion de la coordination et de la surveillance.

La Ville demande à ce que le prestataire des services surveille le chantier et coordonne les tâches et activités n'appartenant pas au maître d'oeuvre entre les différents intervenants afin d'accélérer et faciliter la réalisation des travaux de feux de circulation, de garantir des services de qualité et des travaux effectués par les entrepreneurs répondant aux exigences et attentes de la Ville, respectant les normes et standards en vigueur.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée pour répondre aux exigences imposées par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.
La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Le tableau suivant présente le résultat du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation.

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -4,86 %.
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents pour les activités comparables.

Le présent sommaire est assujetti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque ce contrat de services professionnels de plus de 1M $ se qualifie selon deux critères:

1. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale finale;

Les taux utilisés pour l'estimation correspondent aux taux du décret 1235 du Gouvernement du Québec réduits de 20 % pour tenir compte de la réalité du marché de l'ingénierie à Montréal sur la base des prix soumis au cours des dernières années.

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total

Les Consultants S.M. inc.	79,2	0,778	1 659 412,33 $		1 659 412,33 $
WSP Canada inc.	81,7	0,484	2 722 033,12 $		2 722 033,12 $
Cima+ s.e.n.c.	80,7	0,478	2 733 818,06 $		2 733 818,06 $
Dernière estimation réalisée			1 744 170,75 $		1 744 170,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-84 758,42 $ - 4,86%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- 1 062 620,79 $ - 64 %

Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, trois (3) ont déposé des offres.

Preneurs du cahier des charges (9) :

Consultants AECOM Inc.
Beaudoin Hurens
Cima+ s.e.n.c.
Tetra Tech QI Inc.
Les Consultants S.M. Inc.
Les Services Exp Inc.
Norda Stelo Inc.
Stantec Experts-conseils ltée
WSP Canada Inc.

Soumissionnaires (3) :

Cima+ s.e.n.c.
WSP Canada inc.
Les Consultants S.M. inc.

Le projet de convention à signer avec l'adjudicataire est conforme au document juridique standard pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 $ (voir projet de convention joint à la section «Documents juridiques»).

Il est à noter que l'adjudicataire a soumis une attestation de l'autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public. Les Consultants S.M. inc. a obtenu son attestation le 23 juillet 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers liés à la mise aux normes des feux de circulation. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion desdits services.
Chacun des mandats confiés à la firme Les Consultants S.M. inc. devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles

prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'ententes-cadres. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux (2) méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 1 659 412,33 $, taxes incluses.

Les fonds requis pour réaliser le mandat proviendront du projet 59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic du budget PTI 2017-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports par :

- La réduction des arrêts fréquents des véhicules routiers motorisés et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements de la circulation dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec une firme experte en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour la surveillance des travaux permet à la DERA de soutenir efficacement la mise aux normes des feux de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour mandat à la Commission : 21 décembre 2016

Séance à la Commission: 11 janvier 2017
Retour au Comité exécutif: 18 janvier 2017
Conseil municipal : 23 janvier 2017
Octroi de contrats : février 2017
Réalisation des travaux : février 2017 à juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-22

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-12-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-12-09

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 janvier 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE165897007

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165897007

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que les clarifications apportées au devis par deux addendas avaient un caractère mineur et ne nécessitaient pas une prolongation de la période d'appel d'offres.

Ils ont aussi bien compris que le Service a choisi d'aller en appel d'offres pour une nouvelle entente-cadre parce que les ententes-cadres signées en septembre 2015 étaient épuisées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165897007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1160660010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 908 151,86 $, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs au projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 528 827,71 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15580) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-15 16:34

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1160660010**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur des équipements aquatiques en 2012. Un des constats est qu'une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, est vétuste et nécessite des investissements majeurs.
Le plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM) propose différentes actions afin d'améliorer les enjeux actuels. Une des actions proposée est de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dotés des caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional dans les zones d'influence sous-dotées et remplacer les équipements existants non adéquats tel que c'est le cas pour la piscine Rosemont existante, en fin de vie utile.

L'actuelle piscine Rosemont, construite en 1949, est vétuste et nécessiterait d'importants travaux et investissements pour assurer sa mise à niveau sans pouvoir pour autant permettre une actualisation de l'offre de services en fonction des besoins modernes. De plus, suite à des expertises sur le béton de la charpente et du bassin, le laboratoire de la Ville recommande un changement de vocation à cause des réactions entre les produits chimiques pour traiter l'eau et le béton.

Le projet, consiste donc à construire un nouveau complexe aquatique (piscine de natation, bassin d'acclimatation, gradins, salles multifonctionnelles, etc.) d'environ 5 000 mètres carrés sur la portion libre au nord du site du Centre Rosemont afin de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site et d'offrir aux citoyens et citoyennes les commodités modernes nécessaires aux activités de loisirs et de sports aquatiques qui s'y tiendront.

Dans une phase ultérieure, non incluse au présent projet, la piscine et le centre culturel existants seront convertis en maison de la culture et toutes les composantes du centre Rosemont (bibliothèque existante, nouveau complexe aquatique et maison de la culture à venir) seront reliées en un seul complexe. La consolidation d'un pôle d'activités de loisirs et de sports et d'un pôle d'activités culturelles sur un même site situé au coeur de l'arrondissement créera une synergie souhaitée par l'Arrondissement de Rosemont - La

Petite-Patrie. De plus, pour le nouveau complexe aquatique, l'utilisation du même emplacement permettra également d'assurer la continuité de l'offre de services**.**

Les principales parties prenantes du projet, qui siègent au comité de pilotage, sont le Service de la diversité sociale et des sports ainsi que l'Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en tant que requérants et le Service de la gestion et de la planification immobilière en tant qu'exécutant.

Le 3 octobre 2016, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé d'aller de l'avant avec le projet en procédant à l'étape des plans et devis. Pour ce faire, le SGPI devait lancer un appel d'offres pour retenir les services d'une équipe de projet en architecture et en ingénierie.

L'appel d'offres public, publié dans Le Devoir le 12 octobre 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 novembre 2016. Cinq (5) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres (les 12, 21, 26 et 31 octobre 2016 ainsi que le 1er novembre 2016) afin de répondre aux questions posées par les soumissionnaires et de corriger les incongruités notées par ceux-ci dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0212	24 février 2015	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 $ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe de professionnels composée de la firme Poirier Fontaine architectes inc. et de la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens inc. qui devront pour le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (183) rendre les services suivants:

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plan de développement du site;
- Processus de conception intégré;
- Plans et devis;
- Services relatifs à l'obtention d'une certification LEED;
- Participation aux séances d'analyse de la valeur;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits;
- Services lors de l'année de garantie.

Tout au long de leur prestation, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Sans aide de la Ville centre, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pourrait difficilement réaliser un projet d'une telle ampleur. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui finance le projet dans le cadre du PIAM a ainsi confié le mandat d'exécution au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, notamment la préparation des plans et devis, l'embauche de professionnels externes est requise. L'octroi d'un seul contrat à une équipe complète de professionnels, assure une meilleure cohésion des services offerts notamment en responsabilisant l'architecte par rapport à la coordination de l'équipe.
Il y a eu 43 preneurs du cahier des charges (firmes d'architectes ou d'ingénieurs ainsi que d'autres organisations). Douze (12) équipes ont déposé une soumission. Cinq (5) soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe. Sept (7) ont été déclarées non conforme avec un pointage inférieur à 70 %.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl. définis	Total soumis (avant taxes)	Total (taxes incl.)
Poirier Fontaine architectes	78,0	0,691	1 253 500,00 $	358 450,00 $	1 611 950,00 $	1 853 339.51 $
Saia Barbarese Topouzanov architectes	75,7	0,600	1 470 290,00 $	350 500,00 $	1 820 788,87 $	2 093 452,00 $
Les architectes FABG	70,3	0,596	1 362 630,00 $	392 875,00 $	1 755 505,00 $	2 018 391,87 $
Héloïse Thibodeau architecte	71,3	0,593	1 439 230,00 $	340 850,00 $	1780 080,00 $	2 046 646,98 $
ACDF Architecture inc.	80,2	0,564	1 652 987,00 $	352 849,98 $	2 005 837,00 $	2 306 211,09 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 878 320,00 $	354 270,00 $	2 232 590,00 $	2 566 920,30 $
Moyenne des prix des soumissions conformes					1 794 832,17 $	2 063 608,29 $
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) *((l'adjudicataire – moyenne) / moyenne) x 100*					10,19 %	10,19 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 620 640,00 $	-713 580,80 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 27,80 %	-27,80 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2ème meilleure note finale – adjudicataire)*					208 838,87	240 112,49 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					12,96 %	12,96 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 18 novembre 2016, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs. Celle-ci a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Le prix soumis par cette équipe est de 27,8 % inférieur à l'estimation du prix de la soumission faite avant l'appel d'offres par le SGPI. Si le prix soumis pour les services supplémentaires déjà définis est presqu'identique au coût estimé pour ces mêmes services, l'écart se creuse au niveau des pourcentages soumis pour les services de base.

Pour les services de bases, les pourcentages soumis par l'équipe adjudicataire sont (en

comparaison avec les pourcentages utilisés dans l'estimation du SGPI) :

	Pourcentages soumis par Poirier Fontaine et Beaudoin Hurens	Moyenne des pourcentages soumis	Pourcentages utilisés par le SGPI	Applicable sur le % suivant du coût réel des travaux avant taxes
• pour l'architecture, incluant le rôle du coordonnateur	2,736 %[1]	3,431 %[1]	5,0 %[1]	100 %
• pour l'ingénierie (électromécanique)	6,469 %[2]	6,739 %[2]	8,0 %[2]	± 35 %
• pour l'ingénierie (charpente et civil)	5,346 %[2]	6,977 %[2]	6,5 %[2]	± 15 %
• pour l'architecte du paysage	22,17 %[2]	15,02 %[2]	17,0 %[2]	± 0,5 %

Note 1 : Pourcentage applicable sur le coût réel total du projet, avant taxes.
Note 2 : Pourcentage applicable sur le coût réel total des travaux relatifs à cette discipline uniquement, avant taxes.

Les professionnels de l'équipe adjudicataire explique ainsi les pourcentages bas soumis en raison du manque de travail actuellement chez les firmes. Le SGPI avait observé cette tendance dans des contrats professionnels d'envergure dans un passé récent. Toutefois, le Service a préféré être conservateur dans son estimation des frais professionnels faite dans le cadre de l'élaboration de son budget global du projet.

Par contre, en faisant une comparaison avec le Décret de Québec pour les honoraires des services en architecture et en ingénierie, auquel le marché se réfère pour déterminer la valeur équitable des services professionnels, les pourcentages de référence pour les services de base auraient plutôt dû être de l'ordre de 3,6 % en architecture, 6,5% en électromécanique et 6,5 % en charpente et civil. En utilisant ces pourcentages, l'estimation avant taxes des coûts de la soumission pour les services de base aurait dû être de 1 470 000,00 $ et non de 1 878 320,00 $ avant taxes. Si tel avait été le cas, le pourcentage d'écart eut été de -11,6 % en non de -27,8 %. Somme toute, le SGPI a surévalué d'environ 22,4 % le coût des honoraires pour les services de base alors que le prix soumis par les professionnels n'est pas si bas si on le compare au calcul basé sur les décrets de Québec. D'ailleurs, le prix soumis par Poirier Fontaine architectes et leur équipe n'est inférieur que de 10,19 % par rapport à la moyenne.

En raison de l'écart au delà de 20% entre le prix soumis et l'estimation du SGPI et parce que le contrat professionnel est d'une valeur supérieure à 1M $, le le dossier doit en théorie être soumis à la Commission d'examen des contrats. Par contre, ce ne serait pas le cas si l'on considérait l'écart de - 11,6 % si le SGPI avait basé son estimation sur les décrets de Québec.

En appliquant les pourcentages soumis par l'équipe adjudicataire aux coûts des travaux mis à jour après l'appel d'offres de services professionnels (en hausse de 17%), le budget à prévoir pour les honoraires relatifs aux services de base doit être majoré de 211 730,32 $ par

rapport au montant soumis de 1 253 500,00 $ avant taxes, pour totaliser 1 465 230,32 $ (soit +17%).

Le budget doit également être majoré de 175 827,64 $ avant taxes en prévision des honoraires pour les services de base relatifs aux éventuels ordres de changement en cours de chantier non relatifs à des erreurs ou des omissions de la part des professionnels (12%). Ce budget n'apparaissait pas dans le bordereau des prix. Le total du budget d'honoraires pour les services de base devient alors 1 641 057,96 $

En y ajoutant le prix soumis de 358 450,00 $ avant taxes pour les services supplémentaires déjà définis (listés ci-après), le total du budget d'honoraires avant taxes doit est ajusté à 1 999 507,96 $:

- l'accompagnement LEED,
- l'animation du processus de conception intégré,
- le processus de conception intégré,
- certaines études conceptuelles architecturales,
- la mise en service LEED,
- la modélisation énergétique,
- les démarches pour l'obtention de subventions en économie d'énergie,
- les simulations pour la rétention d'eau,
- le plans d'évacuation à être affichés dans le bâtiment avant sa mise en service du bâtiment.

Un budget pour travaux contingents de 10 % de ce montant, soit 199 950,80 $ avant taxes, est ajouté pour couvrir les coûts des services additionnels ne faisant pas partie des services de bases, non encore identifiés mais qui pourraient être requis en cours de mandat de la part de l'adjudicataire. Cette allocation n'était pas identifiée dans le bordereau de soumission.

Somme toute, le total du budget d'honoraires associé au contrat professionnel sera de :

Services de base :	1 641 057,96 $
Services additionnels déjà identifiés :	358 450,00 $
Budget de contingence :	199 950,80 $
Total avant taxes :	2 199 458,76 $
Total taxes incluses :	2 528 827,71 $

Un budget d'incidences de 15 %, soit 379 324,16 $ taxes incluses, est demandé en parallèle pour couvrir des coûts tels que :

1. ceux de la demande d'accréditation LEED,
2. ceux engendrés notamment par d'autres études (tels que tests de sol et analyse du potentiel géothermique)
3. et ceux des services d'autres consultants tels que :
    - acousticien,
    - ergonome,
    - designer en signalisation,
    - panel d'experts pour l'assurance-qualité architecturale,
    - consultant en accessibilité universelle,
    - spécialiste en ascenseur,
    - ingénieur forestier,
    - scénographe.

Ce budget d'incidence n'inclut pas les montants qui seront requis pour les contrats qui seront octroyés en parallèle au présent sommaire à un économiste de la construction et un spécialiste de l'enveloppe du bâtiment (voir GDD 1160660012 et 2160660001).

Les firmes Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs doivent avoir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat parce que le budget maximal d'honoraires est supérieur à 1 M $. Les deux firmes ont déjà obtenu une telle autorisation :

1. Poirier Fontaine architectes inc. (numéro 2015-CPSM-1055546),
2. Beaudoin Hurens inc. (numéro 2013-CPSM-0243).

De plus, comme la valeur des sous-contrats des firmes identifiées comme sous-traitants de Poirier Fontaine architectes inc. dans leur offre de services est inférieure à 1 M $, ces firmes n'ont pas à posséder une autorisation de l'AMF. Néanmoins, les deux firmes sous-traitantes suivantes ont tout de même leur attestation :

1. Riopel Dion St-Martin inc. (numéro 2015-CPSM-1057900),
2. BC2 Groupe conseil inc. (numéro 2014-CPSM-1027982).

Par ailleurs, les firmes Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs ne sont pas inscrites au RENA ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 2 528 827,71 $ (incluant les taxes et les contingences). En y ajoutant le montant prévus de 379 324,16 $ taxes incluses pour le budget d'incidences, le montant de la dépense brute à prévoir totalise 2 908 151,86 $, ce qui correspond à une dépense nette de 2 655 530,28 $ après ristournes de taxes, qui sera financée à 100% par le Service de la diversité sociale et des sports via le règlement d'emprunt 15-008.
Les répartition des décaissements est prévue ainsi :

Total	2017	2018	2019	2020
100 %	70 %	10 %	15%	5%
2 908 151,86 $	2 035 706,30 $	290 815,19 $	436 222,78 $	145 407,59 $

Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévus au PTI 2016-2018 du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet prévoit mettre de l'avant des mesures de développement durable afin d'obtenir une certification « LEED » de niveau Or en accord avec la «Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que l'échéancier du projet se répartisse sur quelques années, un retard d'un mois au départ à l'octroi de contrat pour les services professionnels se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes du projet. Or, si les travaux démarrent plus tard en 2018, il est possible que l'entrepreneur ne réussisse pas à fermer le nouveau bâtiment à temps avant l'hiver suivant de façon à continuer les travaux à l'intérieur dans un environnement protégé. Cela pourrait se traduire en frais additionnels pour la Ville pour couvrir les coûts des conditions d'hiver que l'entrepreneur serait obligé de mettre en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire, en accord avec le Service des communications. Un plan de communication sera élaboré pour les phases ultérieures du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Examen du sommaire par le CE :	21 décembre 2016
Commission d'examen des contrats	11 janvier 2017
Recommandation d'octroi par le CE :	18 janvier 2017
Octroi du contrat au CM :	23 janvier 2017
Conception et préparation des plans et devis	de février 2017 à janvier 2018
Appel d'offres de construction	février et mars 2018
Octroi du contrat de construction	CM d'avril 2018
Chantier	de mai 2018 à environ décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François PUCHIN, Service des communications
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Johanne DEROME, 2 décembre 2016

François PUCHIN, 2 décembre 2016
Josée BÉDARD, 2 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-02

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-12-09

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 janvier 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE160660010

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1160660010

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les raisons justifiant les écarts de prix entre l'estimation plutôt conservatrice faite par le Service et les prix soumis. Tout en reconnaissant la qualité du travail d'estimation fait à l'interne, les membres de la Commission ont souligné qu'une estimation plus serrée et plus proche des prix soumis aurait pu être réalisée pendant la période de l'appel d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160066010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1160298004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Technologies Pure Canada, la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15666 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-12 13:12

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1160298004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de distribution primaire d'eau potable comprend 771 km de conduites de différents matériaux. De ce nombre, 108 km de conduites sont en béton précontraint à cylindre d'acier sans revêtement de protection (C-301). L'intégrité structurale de ces conduites est assurée par un câble, lequel lorsqu'il se brise, peut entraîner une rupture de la conduite et engendrer d'importants problèmes hydrauliques, des dommages matériels et des impacts considérables sur la circulation. C'est le cas, entre autres, des bris survenus sur les conduites du boulevard Pie-IX et Décarie en 2002 et en 2014.
Dans le but d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, la Direction de l'eau potable (DEP) a entrepris, depuis 2001, plusieurs campagnes d'auscultation des conduites principales. Les résultats d'une étude commandée par l'Agence de protection environnementale aux USA (EPA) et l'organisme Water Research Foundation (WRF), confirment que l'inspection électromagnétique demeure la méthode d'inspection la plus utilisée et la plus fiable jusqu'à ce jour. Les données d'auscultation compilées pour le Canada et les Etats-Unis par rapport aux conduites en béton précontraint de type C-301 montrent que seulement 3,5% des tuyaux sont endommagés. De plus, le coût d'inspection est évalué à environ 1,5% du coût d'un remplacement complet des conduites.

Actuellement, la Ville ne dispose pas de contrat de services professionnels ni de ressources à l'interne pour effectuer ce genre d'inspection puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques et brevetées. Dans le but d'ausculter les conduites et de prioriser les interventions, la Ville a lancé un appel d'offres public en vue d'octroyer un

contrat de services professionnels pour l'auscultation des conduites en béton précontraint afin de connaître le nombre de câbles brisés sur chaque tuyau (un tuyau a une longueur de 7 mètres).

L'appel d'offres public 16-15666 a été publié dans le journal La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 24 octobre 2016. Les soumissions ont été déposées le 16 novembre 2016. La durée initiale de publication était de 15 jours. Cependant, elle fut prolongée de 6 jours, soit jusqu'au 16 novembre 2016, pour une durée réelle de 22 jours, compte tenu des addenda ci-dessous. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 avril 2017.

Durant l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raisons
1	2 novembre 2016	- Demande de clarification sur les frais facturables
2	8 novembre 2016	- Question sur la technologie demandée et report de la date de dépôt des soumissions du 9 novembre au 16 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0046 - 23 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies Ltd., fournisseur unique, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 pour une somme maximale de 5 516 075,32 $ / 3 ans, taxes incluses - Contrat A-317-5 - Appel d'offres public no 11-11552.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation des tronçons de conduites en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une période de trois (3) ans.
La méthode d'auscultation proposée par la firme est l'inspection électromagnétique qui consiste à ausculter les conduites à l'aide d'une équipe robotique ou à l'aide d'une équipe de personnes afin de détecter les câbles brisés dans les conduites.

En général, les conduites doivent être auscultées tous les 5 ans.

Les campagnes d'auscultation précédentes ont permis d'ausculter un total de 63 km de conduites. Parmi les conduites auscultées, 47 km ont fait l'objet d'une auscultation unique et 16 km ont nécessité une seconde auscultation considérant les résultats montrant un pourcentage plus élevé de tuyaux avec câbles brisés lors de la première auscultation.

Dans le cadre du présent contrat, 45 kilomètres de conduites de diamètre variant entre 600 et 2100 mm ont été sélectionnés pour auscultation. Le tableau suivant fournit un résumé des auscultations à venir dans le cadre du contrat à octroyer.

Auscultation par année				
2017	2018	2019	2020	Total
15 km	15 km	10 km	5 km	45 km
10,56%	10,56 %	7,04 %	3,52 %	31,67%

Parmi les conduites sélectionnées dans le cadre de ce mandat, nous trouvons la conduite de 2100 mm de diamètre de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Alphonse-D.-Roy. Cette conduite qui alimentera également le réservoir Rosemont, alimente actuellement l'est de la zone 1 qui représente une population desservie de 190 000 personnes. Cette zone inclut la Ville de Montréal-Est, la Ville de Charlemagne et les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-aux-Trembles.

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix.

Des dépenses contingentes de 5 % du coût du contrat, soit 164 836,78 $, taxes incluses, ont été ajoutées afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 16-15666, à deux (2) enveloppes, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient les firmes Technologies Pure Canada et Les Consultants Sans tranchée GAME.

En ce qui concerne les motifs de désistement des quatre (4) autres firmes, une firme a indiqué que le devis est trop spécialisé, une firme a indiqué qu'elle n'a pas la technologie nécessaire, deux firmes n'ont fourni aucun motif.

Le comité de sélection a siégé le 28 novembre 2016, les deux (2) propositions reçues ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection. Après analyse des soumissions, un seul soumissionnaire a obtenu le pointage intérimaire, soit la firme Technologies Pure Canada, le deuxième soumissionnaire, à savoir Les Consultants sans Tranchée GAME, n'a pas obtenu le pointage intérimaire.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Technologies Pure Canada.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Technologies Pure Canada	77,7	0,39	3 296 735,66 $	164 836,78 $	3 461 572,44 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 198 420,54 $	159 921,03 $	3 358 341,57 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					103 230,87 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					3,07 %

Le montant de la soumission originale s'élève à 3 485 553,36 $, ce qui représente un écart défavorable de 8,55 % (287 132,82 $) par rapport à l'estimation. Étant donné que Technologies Pure Canada est le seul soumissionnaire conforme, une rencontre de négociation a été organisée afin de revoir les prix à la baisse. À l'issue de la rencontre, le

soumissionnaire a consenti une baisse de son prix d'environ 5,5 % ce qui correspond à une diminution de 188 817,70 $, taxes incluses, sans les contingences.

L'analyse de la soumission après la négociation des prix a permis de constater que l'écart défavorable n'est plus que de 3,07 % soit un montant de 103 230,87 $ par rapport à l'estimation. Il est important de noter qu'afin de s'assurer que la Ville obtienne les meilleurs services aux meilleurs coûts, une vérification a été effectuée auprès de certaines municipalités ontariennes qui utilisent les mêmes technologies d'auscultation. Les résultats ont confirmé que les coûts d'auscultation au kilomètre sont équivalents, soient environ 73 000$ par kilomètre taxes incluses sans les contingences.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP).* L'adjudicataire recommandé, Technologies Pure Canada, détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 8 août 2016, portant le numéro 2016-CPSM-1043238, valide jusqu'au 7 août 2019, une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 M$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 3 461 572,44 $, taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

Pour l'année 2017, la dépense s'élève à 1 000 000 $, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 2 461 572 $ sera priorisée aux budgets de fonctionnement des exercices 2018 (1 000 000 $), 2019 (1 000 000 $) et 2020 (461 572,44 $).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurer une gestion responsable des ressources. La réduction de la perte en eau potable occasionnée lors d'un bris contribuera à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DEP ne sera pas en mesure de maintenir ou augmenter de façon significative ses efforts d'auscultation des conduites principales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen sur les contrats: Janvier 2017
Octroi du contrat : Janvier 2017
Début des travaux : Février 2017
Fin des travaux : Mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-07

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-09 **Approuvé le :** 2016-12-12

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 janvier 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE160298004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160298004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont constaté, comme c'était déjà le cas en 2012, que l'entreprise se retrouve en situation de monopole parce qu'elle détient des brevets sur la technologie utilisée.

Ils ont salué l'initiative du Service de négocier à la baisse (d'environ 5 %) le prix proposé par le seul soumissionnaire conforme. Ils ont aussi trouvé rassurant de constater que le Service avait contacté d'autres villes pour mesurer les prix obtenus par celles-ci pour le même type de travaux.

Les membres ont aussi bien compris qu'il fallait mesurer le nombre total de kilomètres de conduites auscultées en tenant compte que certaines conduites ont pu être auscultées plus d'une fois au cours des ans.

Ils ont aussi bien compris que le Service a pris des mesures pour diminuer les coûts totaux d'auscultation par kilomètre depuis le dernier contrat octroyé en 2012.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160298004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.011

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1161694001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section centre d'expertise_systèmes et domaine d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée, pour une période de sept (7) ans avec une possibilité de pronlongation pour une période de vingt quatre (24) mois.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée, pour une période de sept (7) ans avec la possibilité de prolonger de une période de vingt quatre (24) mois ;

2. d'autoriser le maire de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente, pour et au nom de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-12 10:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1161694001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section centre d'expertise_systèmes et domaine d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée, pour une période de sept (7) ans avec une possibilité de pronlongation pour une période de vingt quatre (24) mois.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la centralisation des achats de la Ville de Montréal effectuée au cours des dernières années, le Service de l'approvisionnement poursuit ses activités de rationalisation des coûts et d'optimisation de ses achats et processus.
Actuellement la Ville de Montréal fournit des vêtements et des accessoires connexes à l'ensemble de l'effectif responsable de la protection publique, lequel se chiffre à environ 8 500 employés répartis en cinq (5) groupes, soit le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), les agents de décurité de la Ville de Montréal (ASM), les agents de stationnement (ADS) et les brigadiers. Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) a quand à lui la responsabilité de fournir un uniforme à dix-sept (17) inspecteurs et deux (2) cadres.

En partenariat avec les autres services, le Service de l'approvisionnement assure la gestion, la planification et la distribution des uniformes et des accessoires connexes. À cette fin, une période de commande annuelle fixe est prévue pour chacune des unités d'affaires ainsi qu'une période de distribution annuelle ou bi annuelle. Des commandes sporadiques en cours d'année sont également prévues.

En vertu des politiques et conventions en vigueur, le personnel en uniforme se doit obligatoirement obtenir les uniformes et accessoires connexes en lien avec leur grade et leur type d'emploi. Chaque unité d'affaires est responsable de la gestion des profils et des allocations pour leurs employés.

Pour le SIM, le SPVM et BTM, les allocations sont basées sur un système de pointage, où chaque article est valorisé par un certain nombre de points en fonction de son coût d'acquisition et de sa durée de vie utile.

Pour ADS, ASM et les brigadiers, un nombre d'articles est pré déterminé annuellement par catégorie d'emploi.

Toutefois, il est possible d'obtenir certains articles supplémentaires sur échange ou ce sur approbation du supérieur immédiat.

Dans certains cas, l'allocation s'effectue selon un montant forfaitaire, et parfois à la charge de l'employé.

Dans l'optique d'efficience et d'économie pour la Ville, le Service de l'approvisionnement a été mandaté pour la recherche de services d'un fournisseur spécialisé qui offre un programme de gestion vestimentaire intégrée. Une liste non exhaustive des services requis est détaillée ci-dessous:

- la fourniture des pièces vestimentaires et des accessoires composant l'uniforme;
- le service à la clientèle;
- la gestion des inventaires et de l'inventaire existant (qui est repris et écoulé à travers le programme du client);
- la gestion de l'information;
- la saisie et la gestion des données et la préparation des rapports.

Toutefois, des services pourront être ajoutés ou supprimés pendant la durée du contrat et cette décision incombe uniquement à la Ville.

Au printemps 2016, les représentants du Service des approvisionnements de la Ville de Montréal et ceux du Bureau du Taxi de Montréal se sont rencontrés, dans le but de mettre en place, un regroupement d'achat pour l'acquisition d'uniformes et d'articles connexes. De cette rencontre, les parties ont convenu des modalités de l'appel d'offres. Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ainsi que du Bureau du Taxi de Montréal ont été impliqués dans l'élaboration de l'entente paramunicipale qui doit faire l'objet d'une approbation des instances décisionnelles de la Ville de Montréal et du Bureau du Taxi de Montréal.

Cette entente prévoit les conditions et les modalités de partage des responsabilités entre chacune des entités pour la réalisation de ce projet. Conformément aux dispositions de l'entente, la Ville de Montréal a la responsabilité de procéder à un appel d'offres public pour acquérir les services de gestion vestimentaire intégrée. La Ville de Montréal aura également la responsabilité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme suivant les modalités établies à l'appel d'offres.

Par la présente, le Service de l'approvisionnement désire faire approuver ladite entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal afin de mettre en place une entente cadre pour les services de gestion vestimentaire intégrée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Selon l'entente paramunicipale soumise pour approbation la Ville de Montréal s'engage à :

· assurer la direction et la coordination de l'appel d'offres avec le Bureau du Taxi de Montréal ce qui inclut notamment de préparer les documents relatifs à l'appel d'offres;
· désigner une personne au sein de son organisme et un substitut pour : a) participer à toutes les réunions du comité technique qui procèdera à l'évaluation de la conformité des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres et b) gérer le comité technique, ce qui inclut notamment la convocation des rencontres de ce comité;
· planifier et gérer l'ensemble des étapes du processus d'appel d'offres;
· superviser l'exécution globale du contrat qui fera l'objet d'un appel d'offres;

· octroyer le contrat d'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée en conformité avec les dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes et de ses règlements notamment en procédant par appel d'offres public;
· transmettre au Bureau du Taxi de Montréal toutes les informations pertinentes pour lui permettre de prendre une décision quant à l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée.

Bureau du Taxi de Montréal s'engage à:

· fournir à la Ville de Montréal toutes les données, renseignements ou coordonnées requis pour mener à terme la présente entente;
· désigner une personne et un substitut pour participer à toutes les réunions du comité technique convoquées par la Ville de Montréal et assumer tous les frais et le soutien de son personnel requis à cette fin;
· respecter l'échéancier élaboré par la Ville de Montréal aux fins de la planification de l'ensemble des étapes du processus lié à l'appel d'offres;
· collaborer et participer au développement, à la préparation et à la finalisation des documents d'appel d'offres.

La Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal, par le biais de leur comité de gestion, accompliront les tâches prévues ci-dessous :

· étudier toute question se rapportant à la présente entente et à l'appel d'offres, notamment celles qui lui sont soumises par l'une des parties à cet effet, et transmettre aux parties une réponse à ces questions;
· s'assurer que les dispositions prévues à la présente entente sont respectées;
· soumettre aux parties, sous forme de rapport, toutes les informations et recommandations qu'il doit leur transmettre dans le cadre de la présente entente;
· s'assurer que le devis technique joint aux documents de l'appel d'offres correspond aux attentes des parties et le confirmer à la Ville de Montréal préalablement;
· autoriser, si nécessaire, l'émission d'addendas aux documents de l'appel d'offres pendant le processus de soumissions, à l'exception d'addendas visant une modification de délais relatifs au processus de l'appel d'offres, laquelle modification de délais peut être émise unilatéralement par la Ville de Montréal sans autorisation préalable du comité de gestion.

L'appel d'offres prévoit un octroi en entier au plus bas soumissionnaire conforme, ce qui permettra la sélection d'un fournisseur avec une entente cadre. Cette façon de faire répond aux critères de meilleures pratiques d'acquisitions sur le marché public, à une stratégie de mise en concurrence ouverte et une compétition équitable entre les différents fournisseurs potentiels.

JUSTIFICATION

Étant donné la participation du Bureau du Taxi de Montréal à notre appel d'offres, l'autorisation du Comité exécutif est requise en ce qui concerne l'approbation d'une entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal.
L'objectif de cette entente-cadre est d'offrir à notre regroupement des produits de qualité, qui répondent aux plus récents standards de l'industrie et ceci, en profitant des escomptes de volume substentielles. L'entente prévoit des mécanismes, assurant au regroupement les meilleurs prix possibles et le bénéfice des évolutions à venir, tout en simplifiant les procédures d'acquisition et en garantissant un suivi contractuel adéquat.

Les avantages de conclure une entente-cadre pour l'acquisition des services de gestion vestimentaire intégrée sont :

· permettre l'accessibilité au Bureau du Taxi de Montréal à nos produits;
· mettre au profit des parties un partage des connaissances;
· encourager les échanges bénéfiques entre les parties en matière d'approvisionnement;
· mettre en place un partenariat qui pourrait se concrétiser dans d'autres projets à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas d'engagement monétaire rattaché à ce dossier. Il s'agit de solliciter le marché pour établir une entente-cadre en matière acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée pour la Ville de Montréal et pour le Bureau Du Taxi Montréal sans imputation budgétaire pour leur acquisition.
L'entente paramunicipale soumise pour approbation n'encourra aucun déboursé à être versé par l'une ou l'autre des parties. Les commandes des articles et les coûts reliés à ces acquisitions ne font pas partie de l'entente paramunicipale et seront à la charge de chacune des parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de soutenir son engagement en matière de protection de l'environnement, le Service de l'approvisionnement entend, dans le cadre du présent appel d'offres public, solliciter l'implication de l'adjudicataire à toutes les étapes du cycle de vie des produits.
Montréal demandera à ses fournisseurs de respecter les normes environnementales de la conception jusqu'à la livraison dans l'industrie du textile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce sommaire entraînerait :

· Que le Bureau du Taxi de Montréal ne pourra pas bénéficier des prix ou rabais ni des articles consommés par la Ville ;
· Que la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal ne pourront pas bénéficier d'une expertise commune technique et en matière d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme stipulé à l'article 573 article 1 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville a l'obligation de publier dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO.ca).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici les activités et les travaux qui découleront directement de la décision favorable de ce sommaire :

· Signature de l'entente paramunicipale (mi-décembre 2016)
· Ouverture des soumissions (fin février 2017);
· Analyse des soumissions et choix de l'adjudicataire (mars 2017);
· Sommaire décisionnel d'octroi du contrat au CG (avril 2017).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions au soumissionnaire du cahier des charges du Service de l'approvisionnement. Aussi, le présent dossier respecte les quatre encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques
Patrick CYR, -
Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques

Lecture :

Olivier TACHÉ, 1er décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Houda KAMIL
Conseillère en approvisionnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-22

Chan-Hoa LY
C/D Pratiques et contrôles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2016-11-22

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1153496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., intervenu le 10 juin 2013, devant M^{e} Jacques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 12 juin 2013, sous le numéro 20 019 365,.
2. d'autoriser la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-13 10:10

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1153496006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte d'échange intervenu entre la Ville de Montréal et 9104-2523 Québec inc. (la « Compagnie »), le 10 juin 2013, devant M^{e} Jaques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 019 365, la Compagnie s'est engagée à réhabiliter les sols de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec (l'« Immeuble 2 »), dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte, afin de les rendre conformes aux exigences de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (le « MDDEP ») et de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un usage de « jardin communautaire ».
Une clause résolutoire est présente à l'acte d'échange et en cas de défaut de la Compagnie de se conformer aux obligations stipulées à l'acte, notamment l'obligation de décontaminer, la Ville pourra, si elle le juge approprié, demander la résolution de l'échange.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0438 - 27 mai 2013 - Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 953,5 m² et par lequel la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 du cadastre du Québec, d'une superficie de 922,4 mètres carrés, ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 $ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Selon les dispositions de l'acte d'échange, la Ville s'est engagée, pour sa part, à consentir une mainlevée du droit de résolution à la condition que la Compagnie ait rempli ses obligations prévues à la section « Obligation de décontaminer ».
La clause à l'acte d'échange se lit comme suit :

« La Compagnie s'engage, dans un délai de six (6) mois à compter de la date des présentes, à réhabiliter, à ses frais, les sols de l'Immeuble 2 afin de les rendre conformes aux exigences de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») et de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un usage de « jardin communautaire ».

À la fin des travaux, la Compagnie devra remettre à la Ville un document signé par un expert accrédité par le MDDEP confirmant que la réhabilitation des sols contaminés de l'Immeuble 2 a été complétée à la satisfaction de la Ville pour l'usage susmentionné.

De plus, dans le même délai, la Compagnie devra publier au registre foncier, à ses entiers frais, un avis de décontamination sur l'Immeuble 2 ».

RÉSULTAT DE NOS VÉRIFICATIONS

La Compagnie a fait des travaux de réhabilitation des sols, entre autres, quant aux lots concernés par la mainlevée, durant la période du 9 juin 2014 au 9 décembre 2014. Un rapport de réhabilitation environnementale a été rédigé par les services professionnels de Sanexen Services Environnementaux inc. au mois de mai 2015, confirmant que la réhabilitation des sols contaminés de l'Immeuble 2 (à l'exception du premier mètre de sol propre puisque des travaux de construction étaient en cours) a été complétée à la satisfaction de la Ville pour l'usage susmentionné, dont une copie est jointe au présent sommaire décisionnel.

Auquel s'est ajouté un résumé du suivi environnemental pour les sols utilisés comme remblai, daté du 14 juillet 2016. Cependant, le Service de l'environnement a constaté que les résultats démontrés dans ce résumé n'étaient pas concluants et à la non satisfaction de la Ville.

Or, ce dernier a recommandé comme solution alternative au remplacement des sols A-B par <A, que la Compagnie obtienne l'avis d'un toxicologue de la Direction de santé publique pour qu'il soit démontré qu'il n'y a pas de risque à cultiver dans les sols A-B, et ce, tel que recommandé dans le nouveau guide d'intervention, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'usage d'un nouveau jardin communautaire.

Alors, un avis toxicologique a été rédigé par Service d'analyse de données MESIQ inc. (« MESIQ ») au mois d'octobre 2016, confirmant l'absence de risque à consommer les plantes (fruits, légumes, herbes) qui seront cultivés dans le futur jardin communautaire. Le 19 octobre 2016, le Service de l'environnement a confirmé par écrit au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») que l'Immeuble 2 destiné à devenir un jardin communautaire a été décontaminé de manière satisfaisante (voir en pièces jointes).

Bien que les travaux de réhabilitation des sols contaminés ont été exécutés, un rapport de réhabilitation environnemental daté du 26 mai 2015, un résumé de suivi signés par un expert accrédité par le MDDEP et un avis toxicologique de MESIQ ont été remis à la Ville, et un avis de décontamination a été publié au registre foncier sur l'Immeuble 2, le 9 juin 2015 (versé également en pièces jointes), le délai d'accomplissement prévu à l'acte d'échange susmentionné a été dépassé de plusieurs mois. En effet, selon les dispositions de l'acte d'échange, la réalisation de l'« *Obligation de décontaminer* » de l'acte aurait dû être terminée le 10 décembre 2013 et les obligations prises à la section « *Obligation de décontaminer* » ont été complétées le 18 octobre 2016. L'impossibilité de respecter le délai stipulé à la section susmentionnée de l'acte est due au retard causé par le manque de coordination dans la réalisation des travaux de réhabilitation des sols.

Malgré le fait que le délai a été dépassé, la Compagnie a respecté son obligation de décontaminer stipulée à l'acte d'échange.

JUSTIFICATION

Cette mainlevée permettra à la Compagnie de radier l'inscription au registre foncier dudit droit de résolution stipulé en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 019 365.
Toutefois, étant donné que la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A pour consentir une mainlevée de tout droit réel ne peut s'appliquer que si les obligations ou conditions prévues à l'acte sont accomplies *dans le délai imparti,* ce dossier est présenté pour approbation au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier n'est à prévoir dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de mainlevée en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mylène BEAUBIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-21

Denis SAUVÉ
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-12-13

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1166618001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/ Cavendish/Royalmount)
Projet :	Cavendish
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 277 773,85 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-06 10:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166618001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/ Cavendish/Royalmount)
Projet :	Cavendish
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish fait partie des projets prioritaires de la Ville de Montréal et vise à compléter le réseau artériel du secteur centre-ouest de l'Île. Plus spécifiquement, le projet consiste à raccorder la section nord du boulevard Cavendish dans l'arrondissement Saint-Laurent à la section sud située dans la Ville de Côte Saint-Luc. Cela permet aussi le raccordement des liens d'est en ouest, soit l'avenue Royalmount et les rues Paré et Jean-Talon, de Cavendish à Décarie, dans la Ville de Mont-Royal et l'arrondissement Côte-des-Neiges—Nôtre-Dame-de-Grâce. Le tracé routier retenu par la Ville de Montréal et ses partenaires franchit les cours de triage appartenant au CN et au Canadien Pacifique (CP). Le plan de localisation est fourni en pièce jointe au présent dossier.
Entre 2005 et 2007, la Ville de Montréal a réalisé une étude d'opportunité et d'avant-projet préliminaire pour le raccordement du boulevard Cavendish. Cependant, le projet a par la suite été interrompu.

Dans le cadre de la relance du projet, la Ville de Montréal a procédé récemment à la mise à jour de l'étude d'opportunité de 2007. Le scénario retenu dans cette nouvelle étude prévoit, notamment la construction d'ouvrages ferroviaires dans l'emprise appartenant au CN. L'élaboration d'une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire de ces infrastructures est requise pour lancer les prochaines étapes de réalisation du projet Cavendish.

Le CN a la responsabilité de s'assurer que le projet d'aménagement proposé n'aura aucune conséquence négative sur sa capacité à servir ses clients, sur les besoins éventuels de transport ferroviaire de la région et sur la sécurité. Suite à des négociations avec le CN concernant le tracé retenu par la Ville, ce dernier semble favorable au projet sous réserve d'engager lui-même une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise en vue de réaliser le projet Cavendish. Le CN prévoit un délai de dix-huit (18) semaines et un montant de 277 773, 85 $ pour réaliser le mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1695 - 26 octobre 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
CG 16 0383 - 22 juin 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE 16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal;*

CE 16 0629 - 20 avril 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

CE 15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;

CG 15 0091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal;

CG 13 0419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transports et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Le budget requis concerne une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire pour les ponts d'étagement ferroviaires et les ouvrages de soutènement, notamment au niveau de la sous-station électrique et de la déviation temporaire des voies ferrées. En complément, l'étude prévoit également le drainage temporaire des aménagements proposés ainsi qu'un concept architectural.
Les services professionnels couverts par cette étude comprennent la revue des informations disponibles, les relevés topographiques, les études géotechniques, la caractérisation environnementale des sols, l'inventaire des utilités publiques, l'étude de structure pour les étagements ferroviaires, les murs de soutènement, les scénarios de déviation des voies ferroviaires existantes, les scénarios de drainage temporaire et le concept architectural.

L'estimation totale des frais s'élève à 277 773, 85 $, taxes et contingences incluses . Seuls les coûts réels seront facturés. Tout dépassement du budget autorisé fera l'objet d'une approbation préalable par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début du mandat , une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds étant conservée par le CN jusqu'à ce que le mandat soit effectué à 50%. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, la Ville devra en défrayer le coût. L'avance de fonds préalablement obtenue servira ensuite à payer les coûts du mandat restant jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

L'autorisation de la dépense est nécessaire vu que le CN est considéré comme un fournisseur unique. Le CN est sous juridiction fédérale et la Ville ne peut pas l'exproprier. Toute intervention dans l'emprise du CN est subordonnée à l'acceptation de ce dernier. L'étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans l'emprise du CN requiert des études géotechnique, environnementale et architecturale. Le CN exige d'être le seul propriétaire des résultats de ces études. Par conséquent, nous ne pouvons pas confier la réalisation de ces études à un fournisseur autre que le CN. Le CN est le seul fournisseur en mesure de fournir ces services professionnels dans le territoire du Québec. Il s'agit d'une exception aux règles d'appel d'offres, prévue à l'article 573.3. de la *Loi sur les cités et villes* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant total de la dépense : 277 773,85 $, taxes incluses (y compris des contingences de 10%, soit 25 294,50$ taxes incluses).
Coût à la charge des contribuables montréalais: 253 644,55$

Les montants requis seront payés sur les crédits déjà disponibles suite à l'autorisation de virement de crédit de 1 249 089$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, de la voirie et des transports) pour le projet Cavendish-Cavendish (Décision CG 13 0419).

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish vise, dans le cadre d'une démarche de concertation, à désenclaver le secteur par une meilleure accessibilité à tous les modes de transport et à faciliter les déplacements dans des conditions de circulation propices à la prospérité économique et au bien-être des résidents. Par conséquent, le projet s'inscrit bien dans une vision commune de développement durable basée sur un développement économique efficace, une équité sociale, une écologie soutenue et une participation de tous les acteurs de la société civile dans le processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour amorcer les prochaines étapes du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 23 janvier 2017.
Fin du mandat: 26 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fateh HANI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-15

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-01-06

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165372002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public par "Montréal en Histoires" pour l'installation, l'opération et l'entretien de matériel servant à la projection numérique « Cité Mémoire » sur le toit de l'édifice portant le numéro 155, Notre-Dame Est, à Montréal, ainsi que le droit d'utiliser la salle mécanique située au 4e étage du même édifice, à titre gratuit, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, pour une durée débutant à la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel et se terminant en date du 1er janvier 2020, et approuver la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel qui prévoit les termes et conditions de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public par "Montréal en Histoires" pour l'installation, l'opération et l'entretien de matériel servant à la projection numérique sur le toit d'un immeuble connu sous la dénomination "Édifice Lucien-Saulnier", portant le numéro civique de 155, rue Notre-Dame Est, à Montréal, H2Y 3B3;
2. d'autoriser la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel prévoyant les termes et conditions de l'occupation du domaine public.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-11 13:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165372002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public par "Montréal en Histoires" pour l'installation, l'opération et l'entretien de matériel servant à la projection numérique « Cité Mémoire » sur le toit de l'édifice portant le numéro 155, Notre-Dame Est, à Montréal, ainsi que le droit d'utiliser la salle mécanique située au 4e étage du même édifice, à titre gratuit, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, pour une durée débutant à la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel et se terminant en date du 1er janvier 2020, et approuver la signature de la convention jointe au présent sommaire décisionnel qui prévoit les termes et conditions de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif mis sur pied pour développer et réaliser divers projets permettant aux Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole.
Dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») soutient le projet ***Cité Mémoire,*** qui est un projet de mise en valeur du patrimoine historique et de revitalisation du Vieux-Montréal. Ce projet, qui fait appel à des projections numériques et l'utilisation d'appareils intelligents personnels, entre dans la mission de Montréal en Histoires et l'avènement de la ville intelligente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240150 : Édicter une ordonnance autorisant Montréal en Histoires à installer sur le mobilier urbain et le domaine public du Vieux-Montréal des équipements de communications, d'éclairage et de signalisation permettant l'accès aux applications mobiles d'un parcours historique, « Montréal en Histoires », et des projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire »
CA-15 240187 : Adoption de l'ordonnance d'occupation temporaire du domaine public CA-25-085, o. 39
CM13 0989 : Accorder un soutien financier de 5 M$ dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire / Approuver un projet de convention à cette fin
CM14 1014 : Accorder un soutien financier de 6 M$ à Montréal en Histoires pour les phases

3 et 4 du projet Cité mémoire dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Montréal en Histoires travaille à la mise en place d'un parcours de projections dans le Quartier historique du Vieux-Montréal. Ce projet est appelé "Cité mémoire". Les projections de Montréal en Histoires permettront de mettre en valeur le patrimoine historique de Montréal dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de la métropole. Le contenu de la projection sera constitué d'une oeuvre immersive qui pourra notamment incorporer du matériel cinématographique ou littéraire tel que des photos, des images, des vidéos, des films, de l'animation numérique et du texte.
Le présent sommaire décisionnel vise à approuver l'occupation du domaine public par Montréal en Histoires pour l'installation, l'opération et l'entretien du matériel de projection sur le toit de l'édifice portant le numéro 155, Notre-Dame Est, à Montréal, et le droit d'utiliser la salle mécanique située au 4e étage du même édifice, à titre gratuit. Le présent sommaire vise aussi à approuver la signature de la convention prévoyant les termes et conditions de cette occupation. L'occupation du domaine public par Montréal en Histoires débutera à la signature de la convention et se terminera le 1er janvier 2020.

JUSTIFICATION

Ce projet favorise le partage du savoir, de la culture et de pans de l'histoire de Montréal pour le bénéfice des Montréalais et des visiteurs par les projections de l'oeuvre médiatique « Cité Mémoire » et s'inscrit dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal autorise l'occupation du domaine public sans aucune contribution financière de Montréal en Histoires. La Ville de Montréal n'engage pas son crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Montréal en Histoires, porteur du dossier, renforcera le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'augmenter l'offre culturelle pour les citoyens. Les projections de Montréal en Histoires permettront de mettre en valeur le patrimoine historique de Montréal dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Montréal en Histoires a l'autorité et l'exclusivité quant aux communications entourant toute activité liée au projet Cité Mémoire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente : CE novembre 2016
Obtenir toutes les autorisations préalables

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la Ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.
Le comité exécutif a identifié, dans l'annexe 1 de la résolution CE05 0517, les défilés, manifestations, fêtes et événements qui sont d'envergure métropolitaine. Les célébrations du 375e de Montréal entrent dans la catégorie "Événements commémoratifs, civics ou religieux, d'envergure métropolitaine, provinciale, nationale ou internationale" identifiée dans l'annexe 1 de ladite résolution. Cette résolution ainsi que l'annexe 1 sont jointes au présent sommaire décisionnel dans la section "Pièces jointes".

L'organisme doit se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, ainsi qu'aux instructions, directives et autres recommandations provenant de la Ville. Montréal en Histoires doit notamment obtenir toute autorisation requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) avant d'accomplir un acte sur l'immeuble de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mélissa TREMBLAY-GODBOUT, Service de l'approvisionnement
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

Costas LABOS, 24 octobre 2016
Ronald DELCOURT, 24 octobre 2016
Marie-Josée MOTARD, 12 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-24

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1167360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15253 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé de l'entente: 292 400,16 $).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15253 et au tableau de prix reçus joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées participantes, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-11 14:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1167360003**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15253 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé de l'entente: 292 400,16 $).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux prolongations d'une période de 12 mois chacune. L'hypochlorite de sodium 12 % en vrac est requis afin d'assurer les opérations d'assainissement de l'eau ainsi que l'entretien des piscines de la Ville.

L'entente-cadre précédente, d'une valeur totale de 205 805,25 $, a été en vigueur du 14 novembre 2013 au 13 novembre 2016 (entente 907613 et 1088867) et sa consommation réelle a été de 134 526,25 $, soit 65,37 % du montant total de l'entente.

Ce regroupement d'achats est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal et d'une (1) ville liée de l'agglomération, qui ont signifié leur participation à ce dossier. Une responsable et conseillère en planification - volet aquatique, Service de la diversité sociale et des sports, a effectué une consultation auprès des unités d'affaires de la Ville pour permettre ce regroupement d'achats et réaliser d'importantes économies monétaires en s'appuyant sur le volume de consommation.

L'appel d'offres public (16-15253) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 3 octobre 2016 au 19 octobre 2016. Un addenda a été publié le 12 octobre 2016 pour préciser les besoins et certaines informations pour la ville de Dorval. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 7 avril 2017.

Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement et ville liée confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1684 - 6 novembre 2013 - Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans à la suite de l'appel d'offres public # 13-13174 (2 soum.). (Montant total estimé d'entente : 205 805,25 $)
CG10 0229 - 17 juin 2010 - Conclure avec la firme Lavo inc., une entente-cadre pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines et usines de production d'eau potable pour une période de 3 ans à la suite de l'appel d'offres public
10-11186 (1 soum.). (Montant total estimé d'entente : 174 263,78 $)

DESCRIPTION

Puisqu'il s'agit d'un marché restreint, nous avons exigé une garantie de soumission égale à cinq (5) % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à quinze (15) % du montant total du contrat.
Ce dossier décisionnel vise la conclusion d'une (1) entente-cadre pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, ainsi qu'une ville liée de l'agglomération, soit la ville de Dorval.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures ainsi que les besoins futurs et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent pour la période 2017-2020, un potentiel d'approvisionnement de 1 047 000 litres d'hypochlorite de sodium 12 %, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de cette quantité. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15253, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de trois (3) fournisseurs :
- Polyrheo (Canada) Inc
- RBF International Ltée
- UBA Inc.

Nous avons reçu une (1) soumission de la part de :

- UBA inc.

Les preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission se sont abstenus en raison d'un manque d'équipement pour la livraison du produit en vrac.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
UBA inc.	292 400,16 $		292 400,16 $
Dernière estimation réalisée	290 112,97 $		290 112,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			2 287,19 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	0,78 %

L'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant des quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'octroyer à un fournisseur tout en ayant le même prix pour chaque unité requérante, ainsi qu'un délai de livraison uniforme et adéquat tout en respectant les conditions optimales pour assurer un service de qualité aux citoyens.

Les besoins du regroupement de la Ville de Montréal pour l'hypochlorite de sodium en 2017-2020 seront semblables à l'entente précédente conclue en 2013-2016. Le regroupement de la Ville de Montréal connaît une stabilité de sa demande en hypochlorite de sodium en 2016 -2017.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % (en vrac) de 0,241 $ par litre, pour la période 2017 -2020 (36 mois), pour un montant estimé à 290 112,97 $. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que de la ville de Dorval, en fonction du prix moyen obtenu par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 34,64 % qui inclut l'inflation ainsi que la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits chimiques, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2016, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2016.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n’est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation d’une attestation de l’Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût total de l’entente-cadre est de 292 400,16 $ (taxes incluses) soit de 86 594,91 $ de plus que l’entente précédente qui était d’un montant de 205 805,25 $. Il s'agit d'entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. L’écart de prix entre ces deux ententes se justifie par une légère augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine ainsi que la forte baisse de la devise canadienne, ce qui a fait augmenter considérablement les prix de l'hypochlorite de sodium 12 % vendu sur le marché canadien.

En comparaison avec les données de 2013, la baisse de la devise canadienne a influencé les prix à la hausse d'environ 24,84 % ce qui a engendré une majoration de 34,64 % au prix actuel du marché qui est de 0,242 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'hypochlorite de sodium 12 % en vrac est requis afin d'assurer les opérations d'assainissement de l'eau ainsi que l'entretien des piscines de la Ville. Cette entente-cadre collective simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation individuelle en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin info-achat afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective auprès de l'adjudicataire à la suite de l'adoption de la résolution du conseil municipal.
Début du contrat: 23 janvier 2017

Fin du contrat 18 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-22

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-01-11

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1170191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une avance de fonds de 700 000 $, sur une contribution prévue de 6,3 millions $, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Il est recommandé :

1. d'accorder une avance de fonds de 700 000 $ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-17 11:05

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1170191001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une avance de fonds de 700 000 $, sur une contribution prévue de 6,3 millions $, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

CONTENU

CONTEXTE

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certains dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre dernier, ses actions en matière de concertation régionale.

De septembre à décembre 2016, des négociations concernant une nouvelle entente ont eu lieu. Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville est intervenue à la fin de décembre dernier. Celle-ci, d'une durée de 3 ans et d'une valeur totale de 6,3 M$, doit faire l'objet d'un protocole d'entente actuellement en préparation (1160191009). Compte tenu de son financement par le Fonds de développement des territoires mis à la disponibilité de la Ville par le Gouvernement du Québec, le protocole mettant en oeuvre l'entente devra, avant son approbation finale par le conseil d'agglomération, recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ce processus pourrait reporter l'approbation de l'entente par le conseil d'agglomération au printemps 2017. En conséquence, afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la mise en oeuvre des mandats définis dans l'entente en préparation, le présent dossier propose une avance de fonds d'un montant de 700 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2102 - 12 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 $, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 $ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 $ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;

- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 $, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

DESCRIPTION

L'avance de fonds de 700 000 $ a été calculée sur la base d'une versement mensuel de la somme prévue à l'entente en préparation, soit 175 000 $, multiplié par le nombre minimal de mois pour lesquels la somme sera requise.

JUSTIFICATION

Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait Concertation Montréal de la Ville est intervenue en décembre dernier. Celle-ci fera l'objet d'un dossier distinct actuellement en préparation.

Le processus d'approbation est en cours mais ce dernier est complexe compte tenu de l'origine des fonds utilisés pour financer cette entente. L'entente devrait être soumise une première fois au conseil d'agglomération le 23 février prochain, ce qui permettra sa transmission, pour révision et approbation, au MAMOT. L'expérience dans un dossier antérieur indique que cette approbation pourrait prendre 2 mois à obtenir. La grève des juristes de l'État ajoute cependant un degré d'incertitude à ce délai. L'entente approuvée par le ministère devra faire l'objet d'une dernière approbation par le conseil d'agglomération. Dans le meilleur des cas, celle-ci pourrait lui être soumise à sa séance d'avril 2017.

D'ici là, compte tenu des ressources limitées de Concertation Montréal et afin de permettre l'amorce de la réalisation des mandats qui lui seront confiés par l'entente en préparation, l'avance de fonds proposée est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 700 000 $ nécessaire au versement de l'avance de fonds est prévue au budget du Service du développement économique.

Le dossier n'a donc aucun impact sur le cadre budgétaire de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'avance de fonds permettra à Concertation Montréal d'amorcer la réalisation des mandats prévus à l'entente en préparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication planifiée pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'entente par le conseil d'agglomération : 23 février 2017

- Approbation de l'entente par le MAMOT : printemps 2017

- Approbation finale de l'entente et entrée en vigueur : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-01-12
Sylvie B BERTRAND Conseillère en planification	Serge GUÉRIN Directeur	

CE : 30.001

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.002

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.003

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.004

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.005

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 40.001

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 40.002

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1167215001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)»

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009);
.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-22 11:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1167215001**
Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)»

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre à exécution certains projets découlant de la Politique sur l'industrie du taxi, des modifications au règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» sont proposées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de la Politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 conseil d'agglomération - résolution CG14 0375.
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 20 août 2015- résolution CG15 0508.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 à la séance du 24 septembre 2015 du conseil d'agglomération - Résolution CG15 0576.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées visent à poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action 2015-2017 de la Politique sur l'industrie du taxi avec des projets pour améliorer le service à la clientèle, la sécurité des chauffeurs et des clients et les innovations technologiques. Certains articles doivent également être modifiés afin d'assurer la concordance avec la nouvelle *Loi concernant les services de transport par taxi* (loi 100). Plus précisément, voici les modifications proposées :

Poursuite des projets de service à la clientèle et programme d'assurance qualité

Un ajout est proposé afin d'exiger que le titulaire d'un permis de propriétaire de taxi se présente avec son véhicule au Bureau du taxi pour le soumettre à une inspection. Cette disposition permettra aux inspecteurs de mettre en place un programme d'inspection plus structuré afin de maintenir un haut standard de qualité des véhicules opérant à Montréal.

Poursuite des projets pour la sécurité des chauffeurs et des clients

Des précisions sont apportées quant à l'obligation d'installer des caméras de sécurité à bord des taxis ;

Les normes techniques de base de la caméra, les normes d'installation, la gestion des images, la gestion de la conformité de la caméra et le délai pour se conformer aux exigences seront déterminées par une ordonnance qui sera soumise pour adoption au CE en 2017. L'installation devra être faite par les propriétaires de taxi et non pas par le Bureau du taxi. Des précisions sont apportées quant au pictogramme obligatoire qui doit être apposé dans la vitre du taxi avertissant le client qu'il y a de la vidéosurveillance dans le véhicule : il doit être apposé dans la vitre arrière droite et doit être visible de l'extérieur par le client.

L'accès aux images sera limité aux seules fins autorisées par la *Loi sur les renseignements personnels dans le secteur privé* à laquelle sont soumis les propriétaires de permis de taxi. Cette Loi encadre de façon très stricte l'accès et la communication de renseignements personnels.

Poursuite des projets d'innovations technologiques

L'imposition d'un système de géolocalisation (GPS), du bouton d'appel d'urgence et de la transmission des données, sur une plateforme et selon un protocole de communication à être déterminé par ordonnance du CE, permettront d'améliorer le service à la clientèle tout en contribuant grandement à l'amélioration de la sécurité des chauffeurs et des clients.

Les normes techniques de base du GPS, de la plateforme, du bouton d'urgence, du protocole de communication et du délai pour se conformer seront déterminées par une ordonnance qui sera soumise pour adoption au CE en 2017.

Concordance avec la nouvelle *Loi concernant les services de transport par taxi* (loi 100) et corrections :

Dû à des changements à la *Loi concernant les services de transport par taxi* (loi 100) en ce qui concerne la fréquence des inspections mécaniques, qui passe de 6 à 12 mois, nous proposons des modifications au RCG 10-009 afin de refléter cette nouvelle exigence et d'exiger un certificat d'inspection mécanique qui date d'au plus 12 mois, au lieu du 6 mois actuel.

Des précisions sont apportées pour corriger certains irritants causés par le rehaussement des standards quant à l'âge des véhicules (3/8 ans) dans la réglementation qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2016 (résolution CG15 0576) :

1) L'âge maximal des véhicules limousine grand luxe est ramené à 10 ans, étant donné que ce type de véhicule est plus coûteux qu'une limousine standard et demande une plus longue période d'amortissement pour les propriétaires.

2) Correction d'un résultat non désiré de l'exigence du 3 ans d'âge maximum à l'entrée sur les véhicules rattachés à un permis de transport restreint qui vient à échéance :

Actuellement, un permis restreint (seulement pour du transport adapté) est accordé en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* par la Commission des transports du Québec (CTQ) pour une période de 5 ans et n'est pas renouvelable. Le libellé du RCG 10-009 actuel mène à une situation inéquitable pour les titulaires de permis restreint face aux titulaires de permis régulier. Le véhicule neuf adapté attaché à un permis

régulier pourra servir jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 8 ans, alors que celui qui est rattaché à un permis restreint devra sortir de la rue au bout de 5 ans, soit à l'échéance du permis restreint.

La modification proposée permettra à un titulaire de transférer le véhicule attaché à son permis restreint échu sur son nouveau permis restreint, en autant que cette demande est fait par le même titulaire, pour le même véhicule et que ce dernier soit âgé de moins de 8 ans. La proposition de modification ne vient pas modifier l'âge de sortie du véhicule, qui reste à 8 ans d'âge maximum.

JUSTIFICATION

Ces modifications réglementaires sont proposées afin d'implanter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal et le plan d'action qui en découle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce changement réglementaire n'entraîne aucun coût pour la Ville de Montréal et pour le Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie et la clientèle sera mise en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le CM et le CG du Règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)»
Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance qui spécifie les normes techniques de base de la caméra, les normes d'installation, la gestion des images, la gestion de la conformité de la caméra et le délai pour se conformer aux exigences.

Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance qui spécifie les normes techniques de base du GPS, de la plateforme, du bouton d'urgence, du protocole de communication et du délai pour se conformer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-08
Dominique GERVAIS Secrétaire recherchiste	Sylvain TOUSIGNANT Directeur du développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1166717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé : Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé :
Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-31 14:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166717002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé : Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles.

CONTENU

CONTEXTE

L'élimination et la valorisation des matières résiduelles de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières sont des activités qui relèvent d'une compétence d'agglomération puisqu'il s'agit d'une des matières énumérées à l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., chapitre E-20.001) (la « LECCMCA ») intéressant l'ensemble formé par les municipalités liées. Par ailleurs, chacune des seize (16) villes liées est compétente quant au service d'enlèvement des matières résiduelles sur son territoire.
Dans ce contexte, de façon à assurer la cohérence des interventions des municipalités liées et de l'agglomération quant aux différentes étapes liées à la gestion des matières résiduelles et à ne pas compromettre l'exercice des compétences d'agglomération et en conséquence la réalisation des objectifs liés aux responsabilités qui en découlent, le Service de l'environnement a élaboré un règlement qui établit des règles que devront respecter les municipalités liées pour atteindre ces fins.

Il existe actuellement de nombreux règlements sur les matières résiduelles dans les villes liées et plusieurs définitions, dont celles relatives aux matières, quantités, services et modalités de collectes qui varient d'un endroit à l'autre. Une révision est donc nécessaire et permettra d'une part, l'atteinte des objectifs du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* et d'autre part, le respect des objectifs de récupération et éventuels bannissements dans les sites d'enfouissement (bois, matières organiques, papier et carton) imposés par le gouvernement du Québec. La conformité des opérations de collecte et de transport dans les villes liées avec les activités en cours relativement à la disposition et la valorisation des matières résiduelles est indispensable puisqu'elle a un impact direct sur la nature et les quantités de matières

résiduelles à être valorisées ou enfouies (et donc sur l'atteinte des objectifs gouvernementaux sur le territoire de l'agglomération).

Le *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* vise exclusivement les activités liées à l'enlèvement et la disposition des :

- ordures ménagères;
- matières recyclables;
- matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- résidus de construction, rénovation et démolition résidentiels;
- encombrants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* (ci-après le « Règlement ») définit :

- les clientèles desservies (admissibles);
- les matières acceptées;
- les quantités acceptées;
- le dépôt des matières résiduelles aux fins de leur élimination ou de leur valorisation.

Le Règlement permettra à l'agglomération d'encadrer et d'harmoniser les gestes et pratiques favorisant l'atteinte des objectifs gouvernementaux. En particulier, en harmonisant l'interdiction de déposer avec les ordures ménagères :

- les matières recyclables;
- les matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- les résidus de construction, rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants valorisables;
- les matières visées par le Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, c. Q-2, r.32);
- les appareils visés au Règlement sur les halocarbures (RLRQ, c. Q-2, r.15.01);
- les matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, c. Q-2, r.40.1);
- les pneus.

JUSTIFICATION

L'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement est nécessaire afin d'exercer adéquatement les compétences d'agglomération en matière d'élimination et de valorisation des matières résiduelles de même que pour la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* adopté par le conseil d'agglomération.
La création de l'agglomération de Montréal en 2005, à qui on a accordé des compétences notamment quant à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, alors que l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles sont demeurés une

compétence locale relevant des seize (16) villes liées, a eu un impact significatif sur l'organisation administrative et la gestion des matières résiduelles sur le territoire. La gouvernance a dû être revue afin de prendre en considération le partage des compétences d'agglomération et locales.

Le présent sommaire vise l'adoption du Règlement afin d'éviter que les compétences locales en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, qui ont un impact significatif sur l'élimination et la valorisation des matières résiduelles par l'agglomération, empêchent celle-ci d'atteindre ses objectifs à cet égard.

Actuellement, les normes (nature des matières et quantités acceptées) quant aux diverses collectes ne sont pas toutes les mêmes à travers le territoire de l'agglomération. C'est pourquoi il est important que les règles décrivant ces collectes doivent être harmonisées afin de favoriser la cohérence entre les interventions des municipalités liées en amont lors de l'enlèvement des matières résiduelles et celles de l'agglomération en aval lors de l'élimination et de la valorisation de ces matières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible collective *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Règlement permettra d'harmoniser les normes et pratiques relatives à la clientèle admissible (desservie), la nature, ainsi que les quantités de matières acceptées lors des collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de l'agglomération. De cette manière, les villes liées seront tenues d'implanter des mesures pour assurer de se conformer aux règles prévues par le Règlement et permettre l'atteinte de meilleures stratégies de réduction et de contrôle.
Sans l'adoption du Règlement, l'agglomération ne disposera pas du cadre réglementaire adéquat, actualisé et nécessaire pour assurer la performance des activités de traitement des matières résiduelles en encourageant la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et en offrant un encadrement harmonisé et équitable à l'ensemble de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de sensibilisation seront menées par les villes liées au fur et à mesure de la mise en oeuvre des différents éléments couverts par le Règlement pour les clientèles visées (matières et quantités acceptées, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 26 janvier 2017 - Avis de motion
Conseil d'agglomération: 23 février 2017 - Adoption du règlement
Entrée en vigueur du règlement au moment de sa publication (au plus tôt 30 jours après son adoption).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-20

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-10-31

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1161175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Il est recommandé :
D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-21 16:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1161175003**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal élimine environ 12 000 000 de mètres cubes de neige dans 28 sites d'élimination de neige répartis sur l'ensemble de son territoire. Ces sites d'élimination de neige sont : 16 chutes à l'égout, 11 dépôts de surface et 1 dépôt en carrière.
Le Programme triennal d'immobilisations 2017 prévoit des investissements principalement pour l'amélioration et l'optimisation de lieux d'élimination de neige existants, et ce, afin de maintenir et d'améliorer la capacité d'élimination de neige de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0479 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.
CM11 0777 Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 du conseil municipal

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt de 4 300 000 $ servira à optimiser la capacité de sites existants, à corriger certaines déficiences en rapport aux normes environnementales, à améliorer la sécurité et les opérations sur les lieux d'élimination (chutes ou sites de surface) et à l'acquisition de terrains si nécessaire. Les travaux visés en 2017 sont principalement :
- construction d'une dalle en pavage et autres travaux au dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement Sud-Ouest ;
- correction du bassin de décantation du dépôt à neige Armand-Chaput, dans l'arrondissement RDP/PAT;
- services professionnels pour le projet de construction d'une dalle de surface en pavage ou en béton compacté au rouleau (BCR), et de relocalisation du bassin de décantation au dépôt à neige Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- amélioration diverses des équipements existants des dépôts et des chutes à neige existants (mécanisation, bâtiments, structures d'acier, sécurité, éclairage, etc.);

- correction du drainage et des rejets à l'égout au dépôt à neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement Anjou.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus en 2017 serviront principalement à corriger des déficiences observées au niveau du drainage, de l'étanchéité du bassin et de la capacité portante des surfaces d'entassement de la neige. La construction de surfaces rigides en pavage ou BCR permet de rendre celles-ci étanches aux infiltrations de métaux lourds, chlorures ou autres polluants dans le sol, en plus d'optimiser les opérations en période de gel/dégel.
La correction de l'étanchéité du bassin du site Armand-Chaput permettra de répondre à un avis de non conformité émis par le MDDELCC concernant l'écoulement par les fissures de l'eau de fonte vers la nappe phréatique. De plus, les travaux de correction du drainage du site Ray-Lawson prévus en 2016 ont été reportés en 2017.

À plus long terme, il sera nécessaire de voir à l'aménagement d'un nouveau site de disposition de neige dans le but de remplacer les chutes à neige Anbar et St-Pierre sous l'échangeur Turcot, tous deux affectées par ce projet. La consolidation ou la reconstruction de plusieurs quais de la carrière St-Michel présentant des déficiences structurales est également prévue dans les projets 2019 et 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-27

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2016-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2016-12-21

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 12:03

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement à portée globale de 210 000 000 $ afin de transférer dans un règlement d'emprunt adopté par le conseil de ville, le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans divers règlements d'emprunt adoptés par le conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances de transférer dans un règlement d'emprunt relevant de compétence du conseil de ville les dépenses d'immobilisations relatives aux travaux d'aménagement et de réaménagement du centre-ville, relevant avant le 7 décembre 2016 de la compétence du conseil d'agglomération. Ces modifications comptables permettront de se conformer à loi 120 qui vise l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt n'augmente pas le niveau des dépenses à être financées par emprunt et s'inscrit dans le cadre financier actuel de la ville. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 210 000 000 $ comprend les engagements et les crédits disponibles de différents règlements d'emprunt de compétence d'agglomération déjà autorisés. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-25

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.007

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:58

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-013 Aménagement du domaine public PPU Quartier des Spectacles CG16 0061.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 66 660 721 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans le *Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013),* mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 66 660 721$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 16-013)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-25

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.008

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929011**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-034 Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest CG15 0207.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 94 234 414 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment, la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034),* mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau des dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 94 234 414 $ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget de 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 15-034)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.009

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165929012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 13-021 Réaménagement domaine public et acquisition Terrain Griffintown CG13 0425.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 82 769 876 $ $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine pu blic ,* et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 82 769 876 $ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-021) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.010

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165929013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 10-013 Aménagement/Réaménagement domaine public / Griffintown CG10 0215.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 210 370 $ $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ pour l e financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'imme ubles, d'équipement et de mobilier urbain* dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeub les , d'équ ipement et de mobilier u rbain* dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 20 210 370 $ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 10-013) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.011

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929008**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-001 Aménagement du domaine public PPU Quartier des gares CG16 0049.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 41 585 688 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares (RCG 16-001).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 44 500*

000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares (RCG 16-0 01) , mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 41 585 688 $ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 16-001)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.012

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:58

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929007**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-002 Aménagement du domaine public PPU Quartier Latin CG16 0050

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 883 998 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 13 750*

000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002), mais qui ont changé de compétence. Le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 12 883 998 $ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 16-002)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.013

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929009**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-066 Travaux Place publique Champ-de-Mars CG15 0509.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 31 019 599 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les trava ux d 'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le Règlement autorisant un emprunt de 31 700

000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066), mais qui ont changé de niveau de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 31 019 599 $ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt parle ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 15-066)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.014

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15 -079)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-079 Réaménagement du Square Viger CG15 0716.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 25 961 339 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans le *R èglement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *R èglement autorisant un emprunt de 28 000*

000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) , mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 25 961 339 $ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération *(RCG 15-079)* sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.015

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1165929014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:55

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929014**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.
La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 08-005 Aménagement domaine public aux abords du CHUM CG08 0040.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 13 951 506 $ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux* (RCG 08-005).

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 $ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux* (RCG 08-005), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 13 951 506 $ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.
À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 08-005) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.016

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1162725002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Abrogation du règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG15-018)

D'abroger le Règlement RCG-15-018 sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 11:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1162725002**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Abrogation du règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG15-018)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son schéma de couverture de risques 2009-2013, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'est fixé des objectifs de performance à atteindre. Six programmes pour le développement de la prévention et l'amélioration de la sécurité incendie ont été mis en place afin d'atteindre ces objectifs.
Les objectifs sont :
§ la réduction du nombre d'incendies, de décès et de blessures attribuables aux incendies ;
§ la diminution des pertes matérielles causées par l'incendie ;
§ l'augmentation du taux de confinement des incendies à la pièce d'origine ;
§ l'augmentation du taux de pénétration des avertisseurs de fumée en état opérationnel ainsi que la diminution des accidents de travail.

Pour répondre aux trois premiers objectifs, le SIM s'est donné le mandat de mettre sur pied un programme de subventions relatif à l'amélioration de la sécurité incendie dans les résidences privées pour aînés. Pour mettre en place un tel programme, un règlement a été adopté le 26 mars 2015.

Le règlement, qui s'applique sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, vise à encadrer le programme de subvention pour les résidences privées pour aînés telles que définies dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ayant une hauteur de bâtiment d'au plus 6 étages.

Le 2 décembre 2015 sont entrés en vigueur un règlement provincial obligeant les résidences privées pour aînés existantes et certifiées de se munir d'un système de gicleurs accompagné d'un programme d'aide financière, offert pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 2 décembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0191 - 26 mars 2015 - Adoption - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (dossier 1145361002).

DESCRIPTION

Abrogation du règlement intitulé Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.
Toute demande visant à être déclarée admissible sera acceptée pour analyse jusqu'à la date d'entrée en vigueur du règlement . De plus, les demandes déjà déclarées admissibles seront traitées selon les dispositions du règlement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement provincial obligeant les résidences privées pour aînés existantes et certifiées de se munir d'un système de gicleurs ainsi que du programme d'aide financière accompagnant ce règlement, et afin d'éviter un dédoublement d'aide financière pour les mêmes types de bâtiments, la Ville de Montréal a pris la décision d'abroger le règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'abrogation du règlement n'aura aucun impact significatif en terme de ressources humaines, peu étaient affectées à l'application de ce règlement.
Un budget de dépenses de 2 000 000 $ était prévu annuellement pour l'octroi des subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés, en vertu du règlement RCG 15-018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abrogation du règlement n'aura aucun impact majeur, compte tenu de la mise en place d'un programme provincial, traitant des mêmes objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place en partenariat avec le service des communications de la Ville afin d'informer les exploitants de résidences visés de l'abrogation du règlement ainsi que de les informer de la présence du programme provincial applicable depuis le 2 décembre 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ Avis de motion par le CG
§ Adoption par le CG (25 août 2016)
§ Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non applicable.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine B HUARD
Agente technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-22

Alain ROULEAU
C/d prev.incendie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain L'HOSTIE
Assistant-directeur - Centre de services - Expertise et développement de la prévention

Approuvé le : 2016-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et de la planification

Approuvé le : 2016-07-25

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2017/01/18
08:30

Dossier # : 1164396020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er novembre 2016 au
30 novembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-20 10:32

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1164396020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
Ainsi, couvrant la période du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2016, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1866 - 25 novembre 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du
1er octobre 2016 au 31 octobre 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Denis SAUVÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs, en remplacement de Marie-Claude Lavoie jusqu'au 22 décembre 2016.

Approuvé le : 2016-12-15

CE : 60.002

2017/01/18 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS